



Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal n° 7/2016 « Demande de crédit d'étude de 282 300 francs pour la restauration et mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule, église de La Tour-de-Peilz ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie jeudi 2 juin 2016 pour débattre du sujet précité en présence de :
Madame Taraneh Aminian Municipale, Domaines et bâtiments
Monsieur Yves Roulet Chef de service

Mesdames et Messieurs les Conseillères, Conseillers communaux :

Marianne Keller
Vera Moser
Anna Tobler
Willy Bühlmann
José Espinosa
Nicolas Fardel
Gilbert Vernez président rapporteur,

et deux représentants de la CoFin, commission des finances, Messieurs David Langelaan et Jean-Yves Schmidhauser.

Propos liminaires

Les commissaires ont reçu par courriel un fascicule datant de janvier 2015 " étude de faisabilité ". Ils ont donc eu, en plus du préavis 7 et l'annexe "état des lieux critique ", trois documents pour se forger une opinion.

En outre une visite de l'église en présence de M. Yves Roulet a été proposée aux commissaires et membres de la CoFin, le lundi précédent la séance du 2 juin pour obtenir des informations directement sur place.

Première partie de la séance

Au nom de la Municipalité Madame Taraneh Aminian et Monsieur Yves Roulet ont répondu aux questions des représentants du législatif et expliqué l'importance de ce préavis ; leurs réponses sont reprises dans le chapitre " Débats dans la commission ". La commission les remercie, ainsi que leurs collaborateurs, pour tout le travail préparatoire réalisé.

A relever qu'un membre de la CoFin a développé le fait que l'acceptation ou le refus de la hausse des points d'impôts a une incidence sur le financement de ce futur investissement. Madame Taraneh Aminian a rappelé que le plafond d'emprunt n'est de loin pas utilisé à ce jour et que la nouvelle Municipalité agira dans la continuité. Elle signale que ce projet est en gestation depuis 2014.

Monsieur Yves Roulet a réaffirmé que tous les problèmes soulevés se résoudront par des solutions pragmatiques.

Débats dans la commission

D'emblée un commissaire déclare refuser ce préavis, qu'il estime peu clair et imprécis. Il déplore que le coût et les éléments relatifs au système sécurité et incendie ne sont pas mentionnés dans la phase d'étude (page 8/10 du préavis). De plus il ne connaît pas l'opinion et la position de la future Municipalité quant à la restauration.

Si dans un premier temps la commission s'est montrée plutôt dubitative, elle est maintenant convaincue de la nécessité, voire l'urgence d'une rénovation. Il s'avère que l'acceptation de ce préavis permettra de cibler exactement les travaux à entreprendre. Soutenus par la lecture de deux rapports et les explications fournies par les représentants de l'Exécutif, la commission constate qu'actuellement le système de chauffage, peu performant et en partie défectueux, ne répond plus aux réglementations actuelles. Très, trop gourmande la consommation d'énergie électrique s'élève à environ 15 000 francs par année. Plusieurs solutions sont envisagées pour remédier à ces lacunes : chaleur au gaz, sondes géothermiques, ... ; la possibilité d'une subvention fédérale et cantonale octroyée pour le chauffage dans les églises, à la condition d'exploiter une énergie renouvelable.

Le sol en bon état est constitué d'un dallage de pierre dure d'Hauteville. Mais des éléments du chauffage fixés dans le sol et la rigidité des bancs rendent difficiles des améliorations thermiques et de confort. Une analyse plus poussée permettra de déterminer une solution, tout en conservant le même revêtement.

Personne ne conteste l'obligation de mettre une installation de détection incendie qui permet une intervention plus rapide des pompiers. D'autres recommandations de l'expert en protection incendie et de mise en conformité des garde-corps sur la galerie, sont également à prendre en considération.

Mentionnons encore quelques constats des spécialistes consultés :

- certaines pièces de la charpente de la nef sont en mauvais état
- il est observé que les lattes sont humides, la couverture en tuiles n'est par conséquent pas étanche
- l'état général des ferblanteries, ainsi que les supports en bois, est totalement dégradé
- les installations sanitaires sont insuffisantes ou inexistantes.

En raison du plein succès des concerts réguliers, des améliorations acoustiques ne constituent pas un luxe.

Des problèmes de climatisation / humidité / assèchement sont également décelés. Ils concernent aussi l'orgue (nouvelle en 1991), l'un des joyaux de cette église.

Le bâtiment est classé d'importance régionale en note 2 (sur l'échelle 1 à 6) ; il sera rénové en collaboration avec l'archéologue cantonal. Les travaux à entreprendre seront pris en accord avec les représentants des principaux utilisateurs : le Conseil de paroisse et Clef de voûte.

La commission a apprécié les informations historiques contenues dans le préavis et l'annexe. Elle est aussi d'avis que le planning proposé (page 9/10 du préavis) est réaliste. Par ailleurs lors du futur crédit de construction qui s'ensuivra, il sera possible de l'amender ou de différer des améliorations potentielles.

On rappelle enfin que ce bâtiment, qui n'est pas sujet à location comme la salle des Remparts, reste l'un des fleurons de la Commune. Excepté l'orgue, ce patrimoine bâti n'a pas subi d'entretien substantiel depuis 1961.

Position de la CoFin

La commission des finances constate que les montants indiqués au plan des investissements ne correspondent plus à la réalité énoncée dans le préavis municipal : l'investissement total indiqué de Fr. 100'000 aux années 2015 et 2016 correspondant à la partie « étude » du préavis de restauration du temple n'est plus actuel. En revanche, le projet présenté par la Municipalité est conforme à l'investissement prévu de Fr. 2'500'000 pour les années 2016 et 2017, y incluant le total des travaux (estimés à Fr. 2'000'000) et le total des frais d'étude (évalués à Fr. 500'000). Le montant mentionné de Fr. 100'000 est donc à retirer du plan des investissements et le montant « crédit de construction » comprends les frais d'étude.

La CoFin se rallie donc aux conclusions financières du préavis.

Conclusions

En conséquence la commission, par 6 voix contre 1, estime fondamental l'octroi de ce préavis 7/2016

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 7/2016
- entendu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration, la mise en conformité sécurité et incendie du Temple St-Théodule, à prélever par le débit du compte mentionné dans le préavis 7/2016
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2015-2016
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal en décembre 2011, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 23'000'000.--
4. de prendre acte que le montant du présent préavis sera intégré au préavis municipal pour la demande du crédit de construction.

Au nom de la commission :

Gilbert Vernez
président-rapporteur



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2016

le 11 mai 2016

Concerne :

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration et la mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration, la mise en conformité sécurité et incendie et l'adaptation à l'usage contemporain du temple St-Théodule.

2. Préambule

La dernière rénovation lourde du temple date de 1961. Compte tenu de la vétusté de certains éléments du bâtiment et de plusieurs carences d'usage, des travaux sont nécessaires, d'une part, pour satisfaire les attentes des utilisateurs et mettre le bâtiment en conformité avec les normes actuelles, d'autre part, pour procéder à une restauration légère et redonner un lustre à l'édifice en vue de l'anniversaire des 500 ans de la Réforme en 2017.

En complément des offices religieux, le temple est également utilisé pour accueillir différentes manifestations culturelles (concerts, expositions), ce qui nécessite aussi une adaptation de l'aménagement des locaux et du mobilier.

La Municipalité de La Tour-de-Peilz a inscrit au plan des investissements un montant de Fr. 2'500'000.-- pour effectuer ces travaux de restauration et de mise en conformité.

Dans une première étape, le Service des domaines & bâtiments a mandaté le bureau d'architectes Pont 12 à Lausanne pour analyser l'état de l'édifice et définir le périmètre d'intervention selon le degré de priorité des travaux nécessaires.



Dans une deuxième étape, une étude de faisabilité, avec les contributions de spécialistes (physicien du bâtiment, ingénieur civil, archéologue, ingénieur en protection incendie, etc.) a servi de base de travail pour le développement du projet de rénovation.

L'objet du préavis concerne uniquement l'édifice, d'éventuels aménagements extérieurs ne sont pas pris en compte à ce stade. L'intervention doit satisfaire le niveau d'exigence actuel des normes de sécurité, incendie et des installations électriques ainsi que permettre une amélioration de la qualité thermique de l'enveloppe. Le chauffage électrique actuel doit être remplacé par une solution plus économique et conforme aux exigences légales en vigueur.

Il s'agit également d'adapter et d'améliorer les espaces aux usages actuels et futurs en tenant compte des remarques formulées par les utilisateurs.

Les modifications apportées au Temple devront être réalisées dans le respect patrimonial de l'édifice et soumises à l'autorité cantonale (Monuments et sites) tout en conservant une attention particulière aux moyens mis en œuvre et à la maîtrise des coûts.

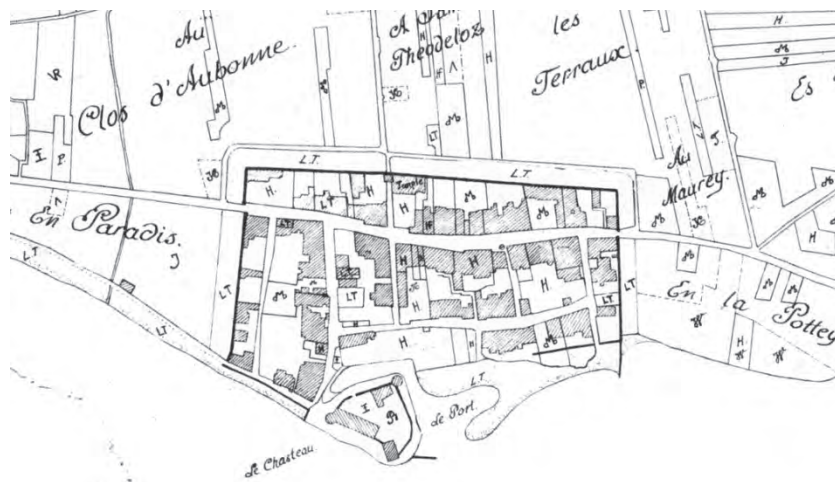
Afin de permettre l'étude de ce projet, un appel d'offre en procédure ouverte a été lancé pour le choix de l'architecte mandataire. Conformément aux procédures des marchés publics, l'adjudication a été attribuée au bureau Graf & Rouault Sàrl qui a déjà acquis une longue expérience dans le domaine de la restauration d'édifices historiques (château de Chillon, château d'Aigle, église anglaise St-John à Territet, etc.).

3. Situation

Le temple St-Théodule se trouve au cœur de la ville de La Tour-de-Peilz adossé à la nouvelle place des Remparts. Classé en note 2 à l'inventaire, il est l'un des édifices emblématiques du centre-ville.

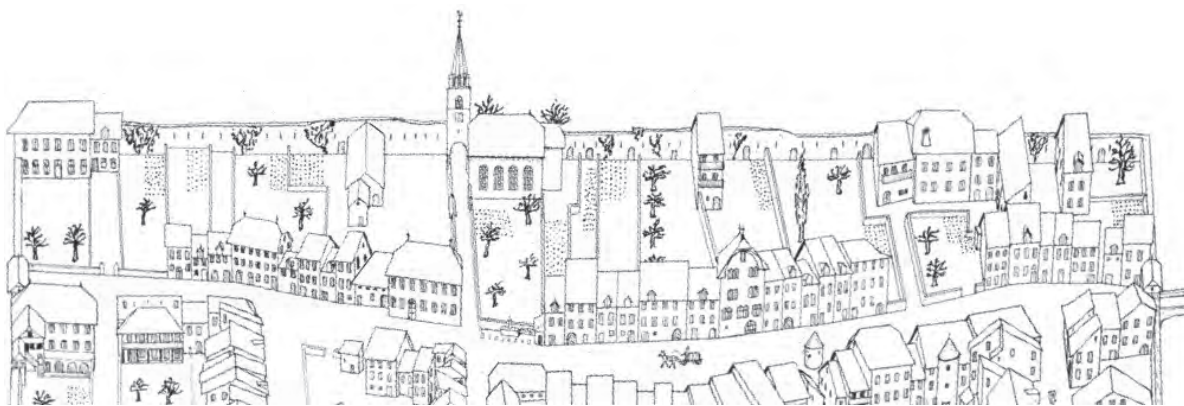
4. Historique

Vers 1288, les travaux de fortifications qui avaient débuté du côté du château de La Tour de-Peilz, s'étendirent à la ville. Cette dernière, de plan rectangulaire et traversée par la Grand-Rue, fut entourée d'une enceinte munie de trois portes et dédoublée par un mur de braies. Le temple de St-Théodule est venu s'adosser au mur nord de cette enceinte, son clocher récupérant l'une des trois portes, celle de Vassin. L'actuelle place du temple, donnant sur la Grand-Rue, est une création du XX^e siècle, à l'emplacement d'un verger communal.



Plan de La Tour-de-Peilz en 1695





Axonométrie de La Tour-de-Peilz en 1764



Vue du temple en 1899 avec le verger communal, supprimé depuis lors

Contrairement à ce qui a été souvent écrit, le temple de St-Théodule ne semble pas antérieur au XIV^e siècle. En effet, la première mention ne date que de 1307. Il s'agit de l'autorisation donnée par le pape Clément V au comte de Savoie Amédée V de construire une chapelle à La Tour-de-Peilz, afin d'éviter aux habitants d'être obligés de se rendre jusqu'à l'église paroissiale de Vevey, dont ils dépendaient.

Lors de la visite pastorale de 1453, la chapelle de St-Théodule est dépourvue de tabernacle, de fonts baptismaux et de cimetière, les paroissiens se déplaçant à Vevey pour certaines cérémonies. En 1476, pendant les guerres de Bourgogne, la ville est saccagée par des troupes du Haut-Simmenthal, l'église est incendiée, nécessitant d'importants travaux de restauration. A la suite de la conquête



bernoise, en 1536, l'église est affectée au culte protestant. En 1636, on fait appel à Daniel Honguiet pour installer une horloge sur le clocher.

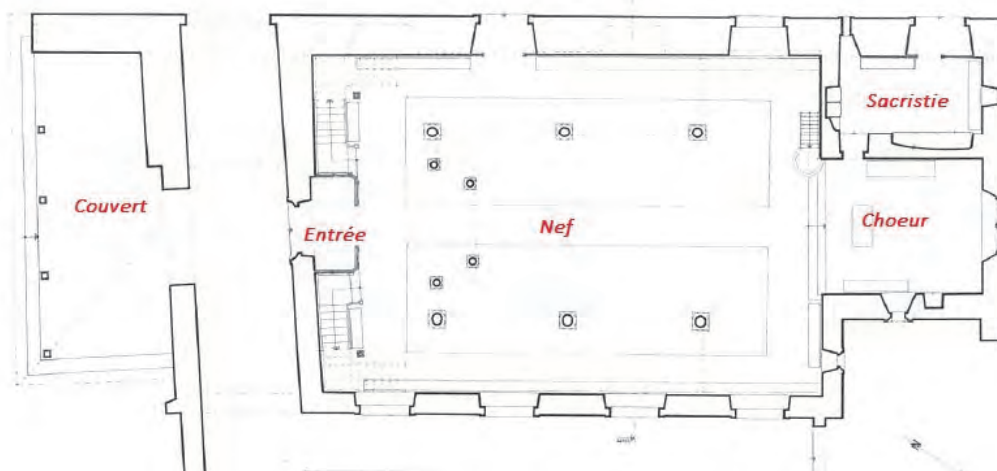
En 1721, le plancher étant sur le point de s'effondrer, il est remplacé en spécifiant qu'il sera désormais interdit d'enterrer les morts à l'intérieur de l'église. En 1740, il est décidé de donner plus de jour et de place à l'édifice. Le maçon-architecte Pierre Bole est mandaté pour ouvrir les quatre grandes fenêtres de la façade sud. La même année, le charpentier Abram De-la-Chaux construit une galerie à l'ouest munie de balustres et soutenue par trois petites colonnes.

L'année suivante, la charpente et le plafond menaçant ruine, ils sont étayés par deux nouvelles colonnes. En 1750, le charpentier Moïse Nicole établit une deuxième galerie dont les 31 balustres sont fournis par le tourneur David Piguet. En 1783, La Tour-de-Peilz renonce à tous ses droits sur l'église de Vevey qui devient une paroisse indépendante.



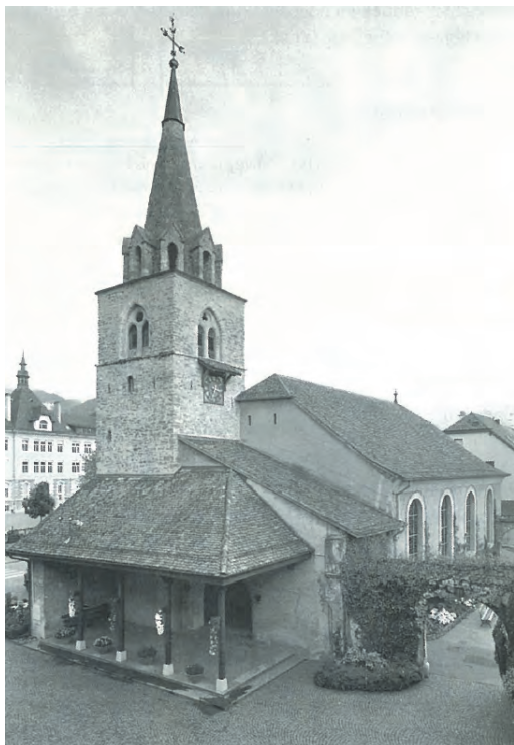
La façade sud du temple (photo 1991)

Le temple de St-Théodule comprend une nef de plan rectangulaire et un chœur à chevet plat, voûte en berceau brisé.



Une annexe est venue s'accoler au nord du chœur ; elle abrite une sacristie au niveau du rez-de-chaussée et, à l'étage, un local d'archives aménagé en 1793. Le clocher est implanté au-devant de l'angle nord-ouest de l'édifice, dans l'alignement de l'ancien mur de ville, mais intra-muros. Un passage bordé d'un mur à l'ouest et couvert d'une charpente le prolonge au sud, le long de la façade d'entrée.

Son mur a été percé en 1961 d'une arcade en plein cintre permettant d'accéder au préau de l'ancien collège.



Le temple et son clocher vus du sud-ouest, avec le porche ajouté en 1961



Le clocher de la fin du Moyen Age avec l'ancienne porte de ville

Le chœur, très sobre, apparaît pratiquement dans son état du XIV^e siècle, mis à part la baie axiale dont le remplage à deux lancettes sommées d'un quadrilobe est une création de 1961, inspirée des fenêtres de l'étage-beffroi du clocher. La voûte en berceau brisé décrépie lors de la dernière restauration, présente un appareil de blocs de tuf-pierre réputée pour sa légèreté.

Une arcade chanfreinée, reposant sur des consoles marque l'entrée du chœur. Un cordon formé d'un bandeau sous-tendu d'un cavet, souligne de part et d'autre le départ de la voûte.

La piscine gothique dans le mur sud du chœur, redécouverte en 1961, possédait des traces d'écussons et d'inscriptions, mais si effacées qu'elles n'ont même pas pu être relevées. A sa droite, une petite ouverture en lancette a été remise au jour la même année.





Intérieur du Chœur en 1899



Intérieur du Chœur en 1991

La nef, qui est venue s'appuyer au nord à l'ancienne enceinte de la ville, est entourée de galeries sur trois de ses côtés, ce qui crée transversalement une division tripartite de l'espace. Le "vaisseau" central est couvert d'une voûte en anse de panier, dont le bois est revêtu de plâtre et les "bas-côtés" d'un plafond décoré de tables rectangulaires aux angles échancrés en cavet. Une corniche finement moulurée souligne la base de la voûte. Les galeries présentent deux niveaux de colonnes toscanes, en molasse au rez-de-chaussée et en chêne à l'étage.



Intérieur de la nef en 1899 (orgue néo-gothique de 1871) Intérieur de la nef en 1991 (nouvelle orgue)

La nef est éclairée au sud par quatre grandes fenêtres en plein cintre datant de 1740. Au nord, quatre baies de même forme mais moins hautes leur font face, suivant la même trame. Les travaux de 1961 ont condamné deux fenêtres de cette façade. Nous ignorons les raisons de cette amputation et ne pouvons que la regretter, si l'on considère le manque de lumière naturelle qui caractérise actuellement le temple.

A l'est le "bas-côté" sud de la nef est percé d'une petite ouverture en lancette dont l'encadrement en tuf a été remis au jour en 1961. Un accès latéral a été percé au nord dans l'ancien mur de ville. Son encadrement en arc surbaissé date de 1793.

A l'extrémité orientale de la façade nord, une porte en anse de panier permettait d'accéder à l'ancienne remise pour la pompe à incendie, actuelle sacristie. Deux ouvertures en forme d'archère éclairent au nord cette sacristie et le local d'archives qui se trouve au-dessus.



A l'est, le mur de l'annexe est percé de deux fenêtres rectangulaires superposées, celles du rez-de-chaussée pouvant dater du XIV^e siècle.

5. Le projet

Les travaux envisagés consistent dans la remise en état de certaines parties de l'édifice qui montrent des carences et où la nécessité de l'intervention va au-delà d'un entretien courant. De même, une mise en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité est prévue. La suppression du chauffage électrique et son remplacement par un système plus économique est envisagé.

Cette intervention permettra également une meilleure prise en compte des habitudes et besoins des usagers de l'édifice.

Enveloppe et structure

La charpente de la nef et du cœur présente une déformation générale qui se manifeste par un déboîtement des contrefiches. La remise en place de ces éléments est nécessaire pour assurer une meilleure répartition des charges de la toiture. Par ailleurs, certaines pièces de la charpente de la nef sont en mauvais état et nécessitent une réparation. L'aspect général du clocher en tuf est en bon état. L'enduit intérieur qui couvre partiellement l'intérieur de la flèche nécessite, lui aussi, un entretien.

L'ensemble de la couverture et des ferblanteries sont à refaire à neuf.

Une amélioration de l'enveloppe thermique visant à réduire la consommation d'énergie est envisagée. Certaines solutions sont déjà abordées dans l'étude de faisabilité, elles seront consolidées, notamment à l'aune de la conservation patrimoniale et de la physique du bâtiment.

Le système statique des galeries présente une faiblesse structurelle. Afin de renforcer cette structure pour que les charges horizontales soient correctement transmises, le système devra être complété au moyen de tirants disposés entre les colonnes supérieures en bois.

Intérieur et aménagements

Un meilleur usage et rangement des espaces résiduels est attendu dans le cadre de la future rénovation.

La possibilité de déplacer le mobilier est clairement souhaitée (au moins la libération de 2/3 de la nef), ce qui n'est pas possible avec le système de chauffage actuel, qui fige les bancs au sol. La valeur d'usage du sol existant est excellente, mais son aspect est altéré par la présence d'éclats et tacons.

Au sein du chœur, la table de communion devrait pouvoir être déplacée aisément afin de faire place, par exemple, à un groupe d'instruments ou un chœur de chant.

En général, l'apport et la gestion de la lumière naturelle devraient être améliorés. L'acoustique du temple est excellente et il faut viser à la maintenir.

Techniques et sécurité

Le système de chauffage est constitué de corps de chauffe électriques placés sous les bancs ainsi qu'aux pieds des murs périphériques. La consommation d'énergie de chauffage est très élevée et le système ne répond pas aux normes et réglementations actuelles. Un nouveau système de chauffage sera étudié pour remplacer cette installation. Le chauffage devra permettre notamment de répondre avec peu d'inertie thermique aux différents besoins en minimisant la consommation.



Le renouvellement d'air et le contrôle de l'humidité lors de manifestations avec un grand nombre de participants devront être maîtrisés.

Le concept et l'éclairage feront l'objet d'une attention particulière afin de répondre à l'ensemble des activités envisagées dans l'édifice.

Une boucle auditive pour les malentendants ainsi qu'une amélioration de la visibilité des écrans depuis tous les emplacements sont souhaitées.

Une mise en conformité avec les normes de sécurité incendie (AEAI) et des personnes (SIA 358) devra être proposée, celle-ci devra néanmoins tenir compte d'une pesée d'intérêt avec les exigences de la conservation patrimoniale.

Le crédit d'étude demandé devra permettre d'affiner le projet, de clarifier les enjeux patrimoniaux en relation avec les travaux prévus et de préciser les coûts de ces derniers jusqu'à soumissions rentrées.

Pour cela, il est nécessaire de permettre l'attribution d'un mandat d'études à un bureau d'architecte ainsi qu'à plusieurs mandataires spécialistes et experts.

6. Coûts

Le cadre financier total pour la réalisation des travaux est estimé à Fr 2'500'000.-- TTC honoraires et frais inclus. Ce montant a été prévu au plan des investissements 2016.

Ces coûts sont estimés sur la base de l'étude de faisabilité préalable et en priorisant les interventions pour répondre aux besoins immédiats de réfection de l'édifice et des usagers. Cette intervention ne comprend pas une restauration complète et approfondie de l'édifice.

Coût des honoraires d'architectes

Les honoraires se déterminent d'après le coût estimé des travaux, au moyen des formules qui figurent dans les règlements de la SIA.

Phase étude

Phase I (études préalables)

Etude de faisabilité et appel d'offres mandataire déjà réalisée (bureau Pont 12, Lausanne) Fr. 25'000.--

Phase II (étude du projet) TVA 8 % incluse

Montant des honoraires d'architectes (sur base d'appel d'offres)	Fr.	153'300.--
Frais d'enquête	Fr.	3'000.--
Relevés tridimensionnels et mise à jour des plans, estimé	Fr.	20'000.--
Ingénieur civil	Fr.	16'000.--
Physicien du bâtiment	Fr.	8'000.--
Ingénieur électricien	Fr.	5'000.--
Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire (CVS)	Fr.	25'000.--
Photographe	Fr.	5'000.--
Expertises et analyses particulières	Fr.	10'000.--
Divers et imprévus	Fr.	12'000.--
Total phase II (étude du projet)	Fr.	257'300.--

Total des phases I et II Fr. 282'300.--

Les honoraires de la phase III réalisation seront intégrés dans la demande de crédit travaux.



7. Procédures

Le montant estimé pour l'ensemble des prestations d'architectes (phases II et III) a été évalué à Fr. 370'000.-- TTC. En conséquence, le mandat d'architecte a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres en procédure ouverte selon la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) du 24 juin 1996, révisée le 10 février 2004 et de son règlement d'application (RMP) du 7 juillet 2004.

En raison des montants peu conséquents qu'ils représentent, les autres mandats pourront être attribués sur une base de gré à gré ou sur invitation en favorisant autant que possible les compétences et disponibilités régionales.

8. Planning

Phase II étude de projet

Attribution du mandat d'architecte	Juin 2016
Attribution des mandats techniques	Juillet 2016
Etablissement du projet d'ouvrage	Novembre 2016
Appel d'offres entreprises	Décembre – mars 2017
Demande de crédit construction	Mars 2017

Phase III travaux

Travaux	Avril 2017 – Septembre 2017
Remise de l'ouvrage	Octobre 2017
Bouclément	Décembre 2017

9. Conséquences financières

Au plan des investissements, le montant de la phase II étude du projet est inclus dans le poste réfection du Temple inscrit pour Fr. 2'500'000.-- au plan d'investissement pour 2016-2017.

Les coûts pour l'état des lieux et l'étude de faisabilité ainsi que les frais de l'appel d'offres mandataire architecte pour un montant de Fr. 25'000.-- sont inclus dans cette demande de crédit.

Les honoraires des mandataires pour la phase réalisation seront intégrés dans le préavis pour la demande de crédit travaux qui interviendra à l'issue de cette phase d'étude et d'appel d'offres.

10. Personnel communal

Il n'y aura aucune incidence sur le personnel.

11. Développement durable

a. social

La restauration, la mise en conformité et l'adaptation de l'édifice aux usages et normes actuels permet d'offrir un lieu de rassemblement et de recueillement de qualité à la population.

b. économique

L'étude de faisabilité et l'état des lieux effectués en amont ont permis de mettre en évidence les éléments prioritaires sur lesquels il est pertinent d'agir. Une démarche « design to cost » permettra de limiter la dépense à l'intérieur du coût cible qui sera proposé dans le crédit travaux. Le remplacement du chauffage électrique par une autre source d'énergie engendrera des économies sur la facture de consommation d'énergie de l'édifice d'environ 40 %.



c. environnement

Le remplacement du chauffage électrique par une production d'énergie plus respectueuse de l'environnement et l'isolation de certaines parties de l'édifice diminueront notablement l'impact énergétique. L'utilisation de matériaux non-polluants et recyclables dans la réalisation des travaux participeront à réduire l'impact environnemental.

12. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7 /2016,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration, la mise en conformité sécurité et incendie du Temple St-Théodule, à prélever par le débit du compte N° 9170.062.00 "Restauration du Temple St-Théodule" ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2015-2016 ;
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 23'000'000.-- ;
4. de prendre acte que le montant du présent préavis sera intégré au préavis municipal pour la demande du crédit de construction.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

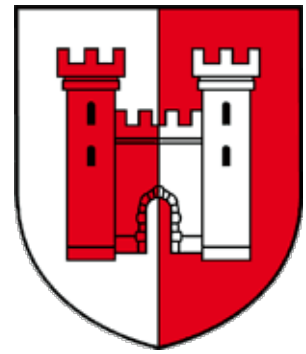
Déléguée municipale : Mme Taraneh Aminian

Adopté par la Municipalité le 18 avril 2016

Annexes :

- Etat des lieux critique
- Cahier des charges pour l'appel d'offres





Eglise Saint Théodule
Place du Temple, la Tour-de-Peilz

ETAT DES LIEUX CRITIQUE

Novembre 2014
Pont 12 architectes sa
Cyril Michod
Guy Nicollier

Maître de l'ouvrage : Ville de la Tour-de-Peilz,
Direction des Domaines et Bâtiments



Eglise Saint Théodule
Place du Temple, la Tour-de-Peilz

ETAT DES LIEUX CRITIQUE

Novembre 2014
Pont 12 architectes sa
Cyril Michod
Guy Nicollier

Maître de l'ouvrage : Ville de la Tour-de-Peilz,
Direction des Domaines et Bâtiments

Préambule

Des remarques et demandes de citoyens boélans sur la vétusté de l'édifice et ses carences d'usage ont poussé La Ville de la Tour-de-Peilz à s'interroger sur les interventions à consentir pour cet édifice.

Pressentant que les projets de « mise à jour » pouvaient prendre des dimensions très différentes, la direction des Domaines et Bâtiments a souhaité s'appuyer sur un état des lieux, objet du présent rapport. Le mandat en a été attribué à Pont12 architectes suite à un appel d'offre sur invitation.

Cet état des lieux a été établi sur la base de la documentation aimablement mise à notre disposition par la direction des domaines et bâtiments, de 3 visites sur place et de 2 entretiens avec Mme Marisa Lista Taddei et¹.

Reflète de notre connaissance de l'église à ce jour, il est constitué d'un rapport par thème et de fiches d'état des lieux local par local (annexes).

Table des matières

Préambule.....	2
Introduction.....	4
Objectif et mission.....	4
Approche.....	4
Monument.....	6
Symbole culturel.....	6
Repère géographique.....	6
Histoire et patrimoine.....	6
Rénovation de 1960.....	6
Mise à jour ?.....	6
Proposition d'intervenants.....	6
Usage.....	8
Les salles de la Tour-de-Peilz.....	8
Les pratiques de la salle.....	8
Programme des locaux existants.....	8
Mobilier et équipement existant.....	8
Carences programmatiques.....	10
Proposition d'intervenants.....	10
Construction.....	12
1. Insertion dans le site.....	12
Aménagements extérieurs.....	12
Proposition d'intervenants.....	12
2. Les parties de l'ouvrage.....	14
Porche.....	14
Tour et beffroi.....	14
Nef.....	16
Chœur.....	16
Proposition d'intervenants.....	16
3. Aspects techniques.....	18
Chauffage.....	18
Ventilation.....	18
Sanitaire.....	18
Electricité.....	18
Eclairage.....	18
Sécurité feu.....	18
Dispositifs de verrouillage.....	18
Dispositifs contre les pigeons.....	18
Acoustique et phonique.....	18
Proposition d'intervenants.....	18
Enoncé sommaire des niveaux d'interventions.....	20
a. Entretien indispensable.....	20
b. Améliorations potentielles.....	20
c. Valorisations potentielles.....	20

¹ Voir la liste des documents en annexe
05.11.14

Introduction

Objectif et mission

- 1) Identification des qualités, carences et dysfonctionnements.
- 2) Définition d'un cahier des charges pour un diagnostic plus précis. Propositions d'intervenants (y c. devis).
- 3) Enoncé sommaire des interventions (indispensable, nécessaire, améliorations potentielles).

Approche

L'état des lieux est un instantané, une photographie à un moment précis. Il est critique par le regard extérieur que son auteur porte à la réalité observée.

Le cadrage propose trois points de vue sur l'édifice, trois aspects dont on peut critiquer l'état et auxquels on peut attribuer une valeur :

- 1) Le monument
- 2) L'usage
- 3) La construction

Ce dernier aspect est le plus développé dans cet état des lieux, la compétence de l'auteur lui étant directement lié.



Photo depuis le parc du château
(ref google earth)



Plan : croisement des axes majeurs
(ref :carte des infrastructures - cartoriviera)



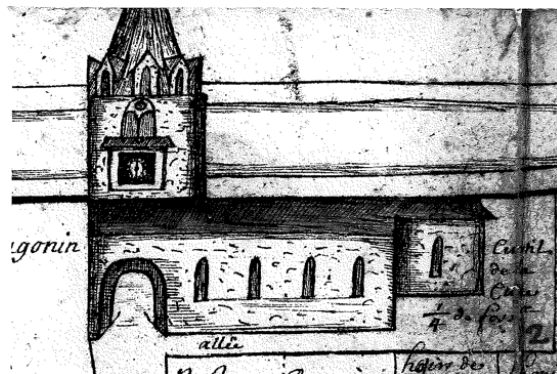
Photo restes des remparts
(ref google street view)



Plan historique de la tour de Peilz 1695,
tracé du rempart
(ref : cartoriviera)



Photo actuelle du clocher



Vue schématique de la facade sud de l'église,
d'après un plan cadastral de 1695 conservé
aux Archives cantonales vaudoises

Monument

Symbole culturel

Lieu de culte principal de La Tour-de-Peilz. Paroisse protestante, indépendante depuis 1783. Construit avant la réforme et consacré à un saint, le bâtiment est ainsi toujours nommé « Eglise », bien que se situant sur la place du Temple.

Repère géographique

Située au centre du bourg historique, l'église est **un point de repère** dans la ville. Elle est située au point de croisement des deux axes majeurs de la ville. Elle articule la relation entre la place du Temple et la place des Anciens-Fossés.²

Histoire et patrimoine

L'église telle qu'elle se présente aujourd'hui raconte une partie de l'histoire de la Tour-de-Peilz. Les premières traces de la Chapelle Saint Théodule datent de **1307**. L'église est édifiée au **XVIII^{ème}** siècle, adossée au mur nord de **l'enceinte médiévale**. Son clocher est une ancienne **tour de garde** percée d'une porte et d'un passage : c'est une **ancienne porte d'entrée** de la ville.

Le clocher à **flèche de pierre** est d'un type fréquent dans la région située entre Villette et le haut de la vallée du Rhône, ainsi que dans la vallée d'Aoste et les Alpes françaises. La **nef** est claire et vaste dans l'esprit protestant, avec **galeries à colonnades** superposées sur trois côtés, parti architectural très élaboré que l'on retrouve au temple de Morges et à l'église de Gimel, inspiré de l'exemple prestigieux du temple de la Fusterie à Genève (1713-1715).³

L'église est régulièrement adaptée et remodelée au fil du temps, rénovations importantes en 1900 et 1960⁴.

Mentionnons l'orgue (J.-F. Mingot, 1991) et les vitraux (J.-P. Kaiser, 1961-1967).

Rénovation de 1960

La dernière rénovation « lourde » est de 1961, par l'architecte C. Jaccottet, Burnat et Nicati⁵. Relecture du monument propre à son époque, cette intervention a fortement modifié certains éléments patrimoniaux pour correspondre à l'usage et au goût de 1960 (fermeture et ouverture de baies latérales de la nef, modification de la galerie, création d'un sol, décrépiage de la voûte de l'abside, chauffage

électrique, vitraux)⁶. Depuis, seules de ponctuelles interventions d'entretien n'ont pas altéré son aspect.

Mise à jour ?

Emblématique d'une architecture typique de la région, l'ensemble est classé en 1993 **monument historique** d'importance régionale en note 2.⁷

La note 2 indique que l'édifice devrait être conservé dans sa forme et dans sa substance. Des modifications qui n'en altèrent pas le caractère peuvent être envisagées et seront soumises à l'autorité cantonale⁸.

Depuis 1960, l'usage, les besoins des utilisateurs ainsi que exigences légales, normatives et techniques (énergie, sécurité...) ont évolué.

La volonté actuelle de mettre à jour le monument s'inscrit dans le rythme temporel naturel des interventions correspondant presque à deux générations.

Proposition d'intervenants

Historien, archéologue, architecte

Mission : réaliser une étude historique ou archéologique préalable, une recherche d'archives et une documentation iconographique. Accompagner le processus de projet et d'exécution.

² Voir chapitre « aménagements extérieurs » ci-dessous

³ http://www.la-tour-de-peilz.ch/Culture_et_Loisirs/Histoire/default.asp?id=5

⁴ Voir la plaquette d'Isabelle Roland, L'église de la Tour-de-Peilz, Guide des Monuments Suisses, SHAS 1992

⁵ Un dossier complet de plans d'exécution et de textes explicatifs se trouve aux archives du Maître de l'ouvrage.

05.11.14

⁶ Du point de vue MH, Isabelle Roland critique déjà cette rénovation entre les lignes de sa plaquette de 1992.

⁷ voir en annexe : fiche du recensement architectural du canton de Vaud

⁸ Recommandations des Monuments et sites de l'Etat de Vaud. <http://www.patrimoine.vd.ch/monuments-et-sites/conservation/>



Lieu de culte



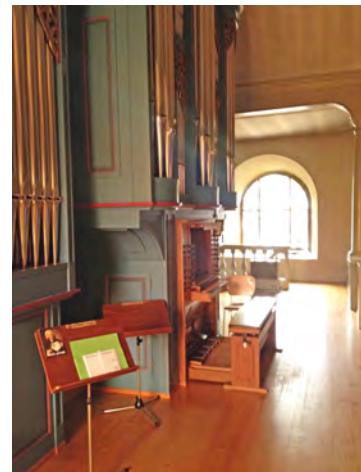
Vue depuis la galerie



Sacristie



Salle de concerts



L'orgue



Lieu de rencontre



Vue bas-côté Nord-Est



Vue bas-côté Sud-Ouest

Usage

Les salles de la Tour-de-Peilz

Considérée sous l'angle purement pratique, l'Eglise est un auditoire/ une salle de concert pouvant accueillir un grand nombre de personnes (jauge actuelle env. 380 personnes). Elle complète ainsi l'offre boélane propriété de la commune :

- Salle des Remparts 553 pers.
- Buvette de la salle des Remparts 60 pers.
- Salle de sociétés des Marronniers 20 pers.
- Aula du collège Courbet 100 pers.
- Caveau Lè Végnolan 60 pers.
- ... ?

Les pratiques de la salle

Activités recensées à ce jour :

1. Lieu de **culte**
2. Salle de **concert**
3. Lieu de rencontre
4. Espace de représentations d'arts scéniques
5. Espace d'exposition

La salle est reconnue pour ses qualités acoustiques, privilégiant naturellement les activités de culte et de concert. Les activités 2 à 5 ont un potentiel de développement dans l'église, moyennant des aménagements complémentaires.

Programme des locaux existants

Liste des locaux, accessibilité et usage :

1. Porche : espace urbain couvert, sert essentiellement à la sortie des cultes et spectacles. Sert aussi d'espace de jeux.
2. Narthex/passage : essentiellement passage urbain couvert. Parfois, conflit entre le public sortant de l'église et les passants.
3. Portail : dispositif d'accès assorti d'un sas, exigü et encombré de présentoirs.
4. Escaliers nord et sud : dispositif de circulation verticale. Des portes vitrées sur les paliers intermédiaires contrôlent l'accès à la galerie.
5. Galerie : Orgue dans l'axe. Gradins et bancs latéraux orientés parallèlement à l'axe de l'Eglise. Visibilité médiocre du chœur. Non accessible aux personnes à mobilité réduite
6. Nef : accès par le portail et par une porte dans le mur nord. Sol plat. Bancs fixes. Visibilité médiocre pour les rangs arrières. Disposition rigide du mobilier.
7. Chœur : réhaussé de 2 marches par rapport à la nef. Autel fixe et mobilier liturgique.

8. Sacristie : accès depuis le chœur ou depuis l'extérieur. Armoires de matériel de culte, table, chaises et buffet. Vidéor et tableaux électriques.
9. Appenti sur le passage : accès difficile depuis la galerie, volume sous-exploité.
10. Clocher : ras
11. Combles de la nef : très difficile d'accès, toiture froide non ventilée.
12. Combles du chœur : idem
13. Ancienne salle des archives communales : volume condamné sur la sacristie, accès unique par ouverture en façade est.

Mobilier et équipement existant

Liste du mobilier fixe:

1. Bancs : stalles fixes contre les murs nord et sud (1961 ?), bancs fixés au sol de la nef et de la galerie (1961). Bon état général. **Inconfort** mentionné par les utilisateurs. Fixés au sol, ils couvrent les radiateurs électriques et **figent** l'usage.
2. Chaire : bon état général, a perdu son abat-voix en 1961
3. Autel de pierre : fixe, bon état général, ne permet pas l'usage du chœur comme **scène**.
4. Horloge : ras
5. Orgue : ras
6. Audio : hauts-parleurs, dispositif de micros baladeurs, petite régie dans un pupitre à l'arrière de la salle. **Précaire** et insuffisant.
7. Vidéo : 2 projecteurs (beamers), pas de régie lumière.
8. Techniques et éclairage : voir chapitre ad'hoc.



Rangements dans les combles



Rangements contre les escaliers



Lavabo dans la sacristie

Carences programmatiques

Afin d'améliorer les usages actuels, nous relevons l'absence de :

1. locaux de rangement
2. toilettes accessibles
3. vestiaires

Potentiel d'amélioration :

4. Mobilier de la nef : souplesse d'utilisation (expositions, spectacles), confort, vue
5. Chœur : aménagement de scène
6. Sacristie : sous-exploitée
7. Ancien local d'archive : sous-exploité

La commission des utilisateurs mentionne en outre les besoins suivants :

8. remettre l'abat-voix de la chaire
9. aménager une piscine baptismale
10. un point d'eau

Proposition d'intervenants

Représentant des utilisateurs, pasteur, programmeur, architecte

Mission : énoncer les potentiels d'usages, leur évolution, préciser le programme des locaux.



Nouveau dallage de la Pl. des Anciens Fossés



Seuil entre le parvis et la place du temple



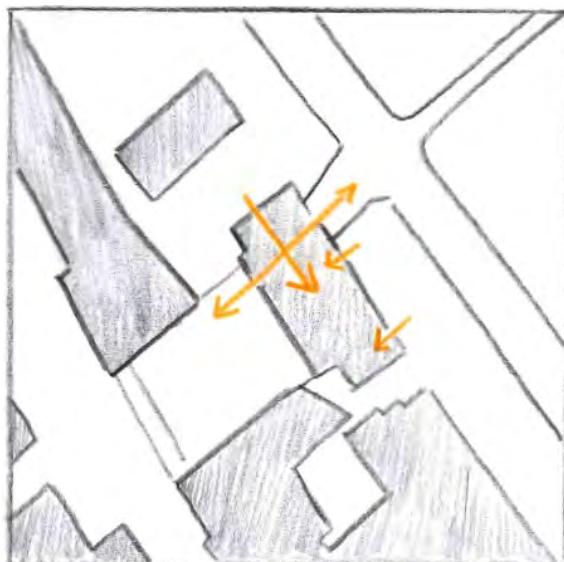
Entrée secondaire



Passage



Places et seuils



Accès et passage

Rangements entre les escaliers

Construction

Etat des lieux de l'édifice en tant que contenant : son insertion dans le site (aménagements extérieurs), ses parties principales et les aspects techniques.⁹

1. Insertion dans le site

Aménagements extérieurs

A l'origine implantée en limite de ville, adossée au rempart, l'église Saint Théodule est aujourd'hui ceinturée d'espaces publics.

Place du Temple : réaménagée en 2014, sol de pavés droits à joints décalés, éclairages du temple au pied de la façade sud.

Parvis : sol de pavés à queue de paon, plate-bandes, éclairage du parvis par des projecteurs sur la façade de l'hôtel de ville et sur le porche.

Place des Anciens-Fossés : aménagements en cours, sol de grands pavés massifs posés droits à joints décalés. Eclairage inconnu.

Passage est (anciens vergers) : en cours de réfection ponctuelle, vraisemblablement prolongation du sol de la place des Anciens-fossés. Eclairage inconnu.

Les transitions (seuils) entre ces espaces sont incertaines et mériteraient une clarification. Le passage à l'est (anciens vergers) et la traboule débouchant sous les arcades de la Grand-Rue (parcelles privées) mériteraient une valorisation.

L'éclairage urbain et l'éclairage des façades
l'Eglise sont disparates et mériteraient une valorisation.

Notons que les aménagements en cours de la place des Anciens-Fossés permettraient aisément de poser drainage et conduites techniques éventuellement nécessaires à la mise à jour de l'Eglise.

Proposition d'intervenants

Service parcs et jardins, Architecte paysagiste, éclairagiste, architecte

Mission : évaluer la faisabilité d'une amélioration des aménagements extérieurs, d'un projet/plan lumière.

⁹ Voir aussi fiches locaux par local en annexe.
05.11.14

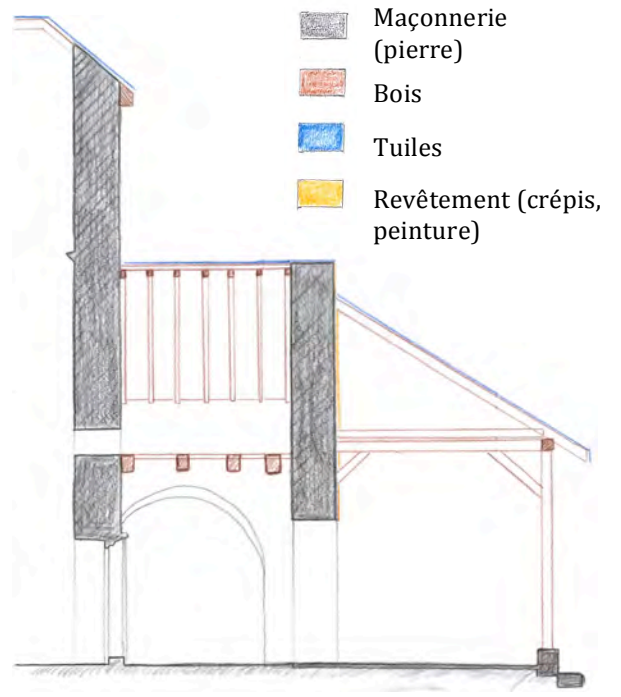
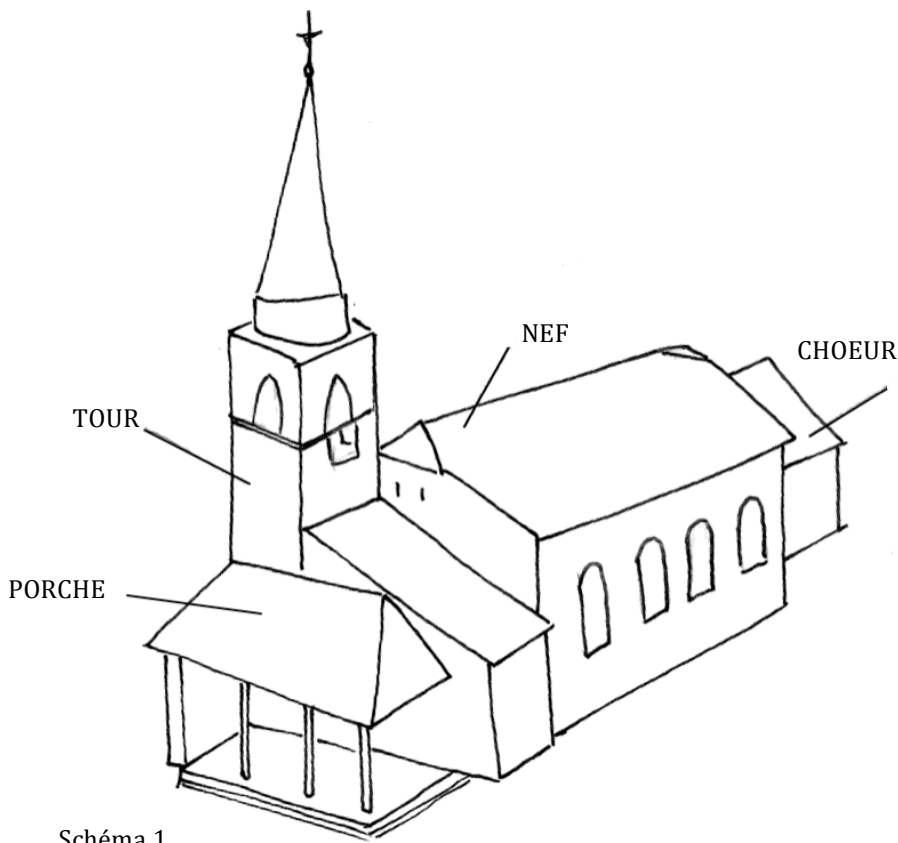
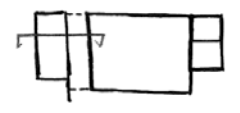
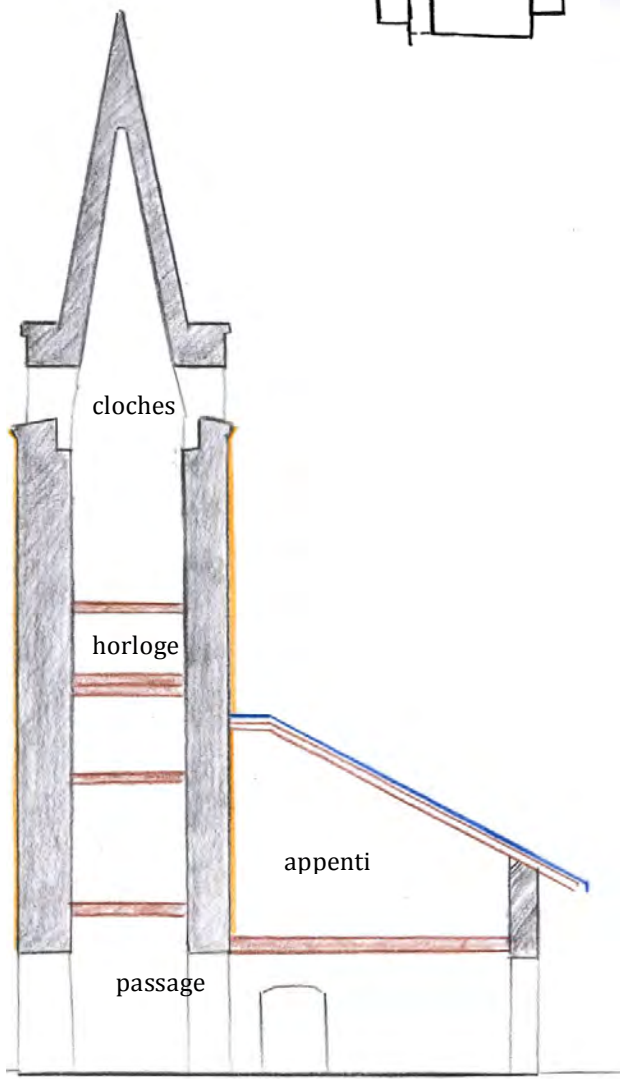


Schéma 1

Coupe sur le porche



Vue sur le porche



Vue sous le clocher



Appenti

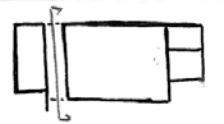


Accès clocher
05.11.14



Beffroi

Coupe sur le clocher



2. Les parties de l'ouvrage

L'église est composée schématiquement de quatre parties distinctes (schéma 1) dont l'état des lieux est résumé ci-dessous. Pour plus de détails, on se référera aux fiches locaux en annexe.

Porche

Local non chauffé et non isolé

Structure : murs de maçonnerie (rempart), charpente et colonnes bois, bon état apparent

Couverture : tuile plate, nécessite entretien et nettoyage

Ferblanterie : défraîchie, virevents et berceaux fortement défraîchis

Sol : dallage et emmarchements en dalles de saxon, bon état général

Revêtements de parois : crépis défraîchi, pieds de murs ponctuellement décrépis

Tour et beffroi

Locaux non chauffés et non isolés

Tour : à plan carré de maçonnerie, bon état apparent. Flèche de tuf, joints partiellement endommagés par le gel (face intérieure), nécessite contrôle et entretien.

Murs latéraux du passage : maçonnerie bon état apparent.

Beffroi : clocher, planchers et escaliers : magnifique charpente de bois indépendante de la tour, bon état apparent

Plancher et toiture de l'appenti : bois, bon état apparent.

Couverture : Flèche tuf brut, bon état apparent, nécessite contrôle et entretien.

Couverture de l'appenti : tuile plate, nécessite entretien et nettoyage

Ferblanterie : défraîchie, nécessite contrôle et entretien

Revêtements de parois : crépis défraîchis, branchages de vigne vierge morte autour de la tour

Second œuvre : cloisons des locaux techniques du beffroi : bois, bon état apparent

Sol du passage : pavés 10x10 pose droite à joints décalés, bon état général

Plafond du passage : arcs de maçonnerie crépis, peinture endommagée, poutraison apparente et peinte, défraîchie.



Vue Bas côté



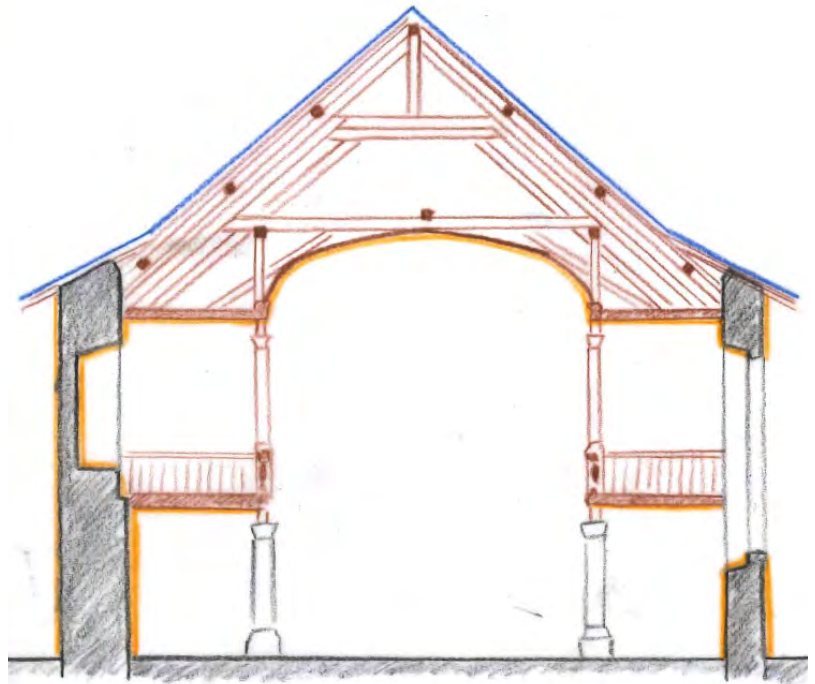
Charpente de la nef



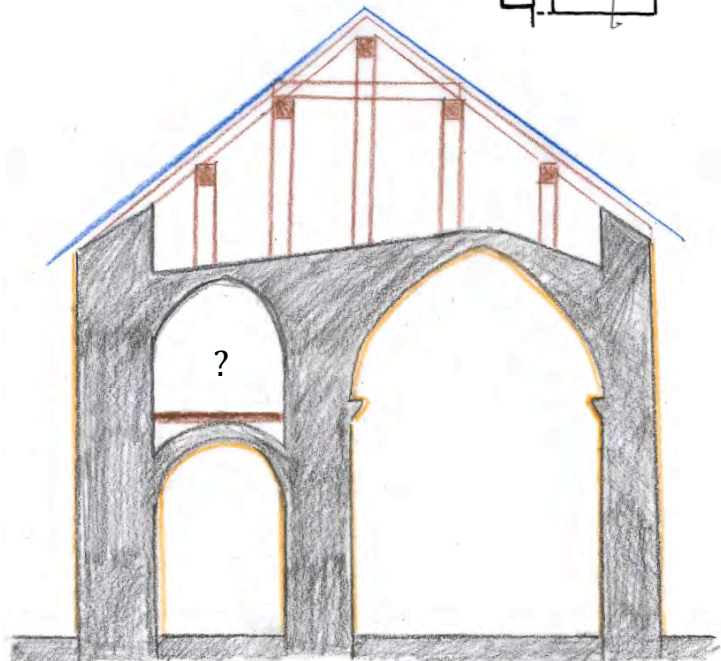
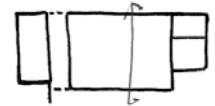
Choeur



Combles de l'abside







Coupe sur la nef



Coupe sur le Choeur



-  Maçonnerie (pierre)
-  Bois
-  Tuiles
-  Revêtement (crépis, peinture)

Nef

Local chauffé et **non isolé**

Structure : Murs périphériques en maçonnerie de moellons et brique, bon état apparent.

Partie inférieure des colonnes en molasse, bon état apparent.

Galerie et colonnes supérieures : bois, bon état apparent.

Structure du faux-plafond, dalle des combles : charpente bois appuyée sur les murs périphériques et les colonnes, bon état apparent

Toiture : charpente à fermes trapézoïdales bois, traces d'eau et moisissures ponctuelles, déboitement de contrefiches indiquant probablement un mouvement général de la charpente vers l'ouest. Semble stabilisé. Nécessite contrôle.

Couverture : tuile plate, nécessite entretien et nettoyage

Ferblanterie : défraîchie, nécessite contrôle et entretien

Revêtements de parois extérieures : crépis brut défraîchi et ponctuellement taché, pieds de façades nord ponctuellement décrépis.

Menuiseries extérieures : vitraux montés sur châssis métalliques non isolés. Taches de rouille. Vitraux des baies Est doublés d'un simple vitrage sur pattes métalliques.

Menuiseries intérieures: gardes corps des escaliers et de la galerie hors norme sécurité (hauteur insuffisante et diamètre entre barreaux supérieur à 12cm). **A mettre à jour impérativement.**

Revêtements de parois intérieures: crépis et lissages peints blanc, défraîchis

Pieds de murs nord et sud : cloqués et ponctuellement endommagés, présence d'humidité possible, à contrôler (=drainage nécessaire ?)

Parties boisées : peinture grise défraîchie

Sol : dallage de pierre dure d'Hauteville éclats ponctuels, efflorescences au pied du mur nord.

Plafond sous galerie : faux plafond plâtre, moulures, peinture blanche défraîchie

Plafond sur galerie et voûte en berceau de la nef : faux plafond plâtre, moulures, peinture blanche, champignons noirs marquant la structure. Très défraîchi. Bordures boisées peinture grise défraîchie.

Chœur

Le chœur et la sacristie sont chauffés et **non isolés**. Les autres locaux de cette partie du bâtiment sont froids et **non isolés**.

Structure : murs en maçonnerie de moellons crépis, bon état apparent

Voûtes en berceau brisé en tuf non crépis sur cœur et en brique et béton? crépis sur la sacristie.

Charpente à ferme trapézoïdale et à demi-croupe indépendante de celle de la nef, bon état apparent

Couverture : tuile plate, nécessite entretien et nettoyage

Ferblanterie : défraîchie, nécessite contrôle et entretien

Revêtements de parois extérieures : crépis brut défraîchi et ponctuellement taché, pieds de façades nord ponctuellement décrépis.

Menuiseries extérieures : vitraux montés sur châssis métalliques non isolés. Taches de rouille.

Revêtements de parois intérieures: crépis et lissages peints blanc, défraîchis

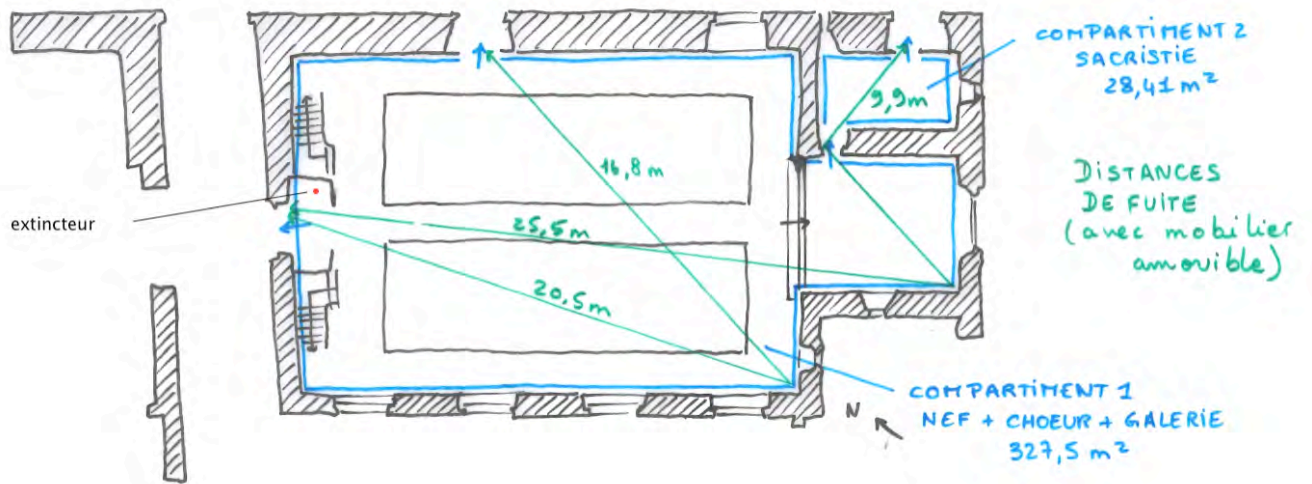
Parties boisées : peinture grise défraîchie

Sol : dallage de grès de la Molière bon état apparent.

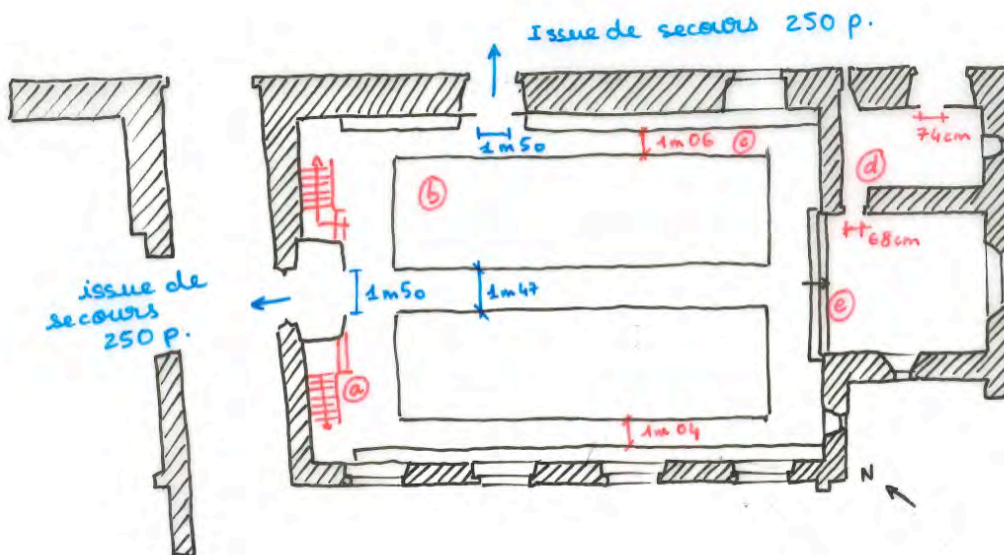
Proposition d'intervenants

Ingénieur civil, spécialiste en physique du bâtiment, architecte

Mission : contrôles ponctuels de la structure, évaluation des améliorations potentielles du bilan thermique.



Plan schématique des distances de fuites et compartiments anti-feu



Plan schématique des dimensions des issues de secours et voies de passages

	Surface (en m ²)	Nombre de places sur les bancs	Nombre de places pour une salle de concert d'après la surface	Nombre de places selon les issues de secours
Nef + Choeur	247	382	494	500
Galerie	80.5	96	161	224
Compartiment entier	327.5	478	652	500

3. Aspects techniques

Chauffage

Seuls la sacristie, le chœur et la nef sont chauffés. Production de chaleur et diffusion par radiateurs électriques de 1961. Dans le cœur, ils sont situés dans une fosse périphérique. Actuellement illégal et défectueux, le dispositif de chauffage doit **impérativement être révisé**.

Ventilation

Naturelle dans tous les locaux. Deux déshumidificateurs sur la galerie (raccordements d'écoulements?). Vérification des conditions d'hygrométrie nécessaire.

Sanitaire

Un vidoir dans la sacristie, fonctionnel. Alimentation en eau froide uniquement. Ecoulements eaux claires et eaux usées à contrôler. **Installations insuffisantes** (voir chapitre Usage).

Electricité

Courant fort : tableaux principaux et réseau de base 1961, bon état apparent. Nombreux ajouts apparents, parfois non gainés, disgracieux et « bricolés ». **A mettre à jour**.

Courant faible : pas d'informatique ni téléphonie. Petite régie son apparement fonctionnelle, pas de régie vidéo. Mériterait une **mise à jour**.

Eclairage

Minimal dans tous les locaux, parfois antérieur à 1961, **insuffisant de façon générale**.

Nef et galerie : lustre et appliques 1961, quelques projecteurs épars. Pas de cohérence et insuffisance. **A mettre à jour**.

Sécurité feu

Issues de secours : D'après des calculs effectués selon les nouvelles normes (AEAI, l'église compte deux compartiments feu. Le premier comprend la Nef, le Chœur et la Galerie, pour une surface de 327,5 m². On y compte deux issues de secours (500 personnes). Les distances de fuite sont suffisantes avec ou sans mobilier fixe. La surface de la galerie étant inférieure à un tiers de la surface totale du compartiment, elle semble ne pas nécessiter d'issue de secours indépendante. Cependant la largeur des escaliers et des chemins de fuite n'est pas aux normes :

- a. largeur des escaliers trop petite (105 cm au lieu de 120cm) à contrôler, il manque une marche avant le premier palier (3 marches minimum).
- b. distance entre chaque banc trop petite (42cm au lieu de 45cm).

- c. couloirs sur les bas-côtés trop petits (106 cm au lieu de 120 cm).
- d. porte trop petite entre le chœur et la sacristie (68cm au lieu de 90cm), elle devrait être anti-feu. Issue de secours de la sacristie trop petite (74 au lieu de 90cm).
- e. marche entre la nef et le chœur nécessite un dispositif de signalisation.

Dispositifs d'extinction : extincteurs

Un extincteur à l'entrée sous la galerie

Dispositifs de secours : pas de détection incendie, pas d'éclairage de secours.

Dispositifs de verrouillage

Serrures disparates, absence de mise en passe. Portail principal muni d'une gâche électrique commandée par horloge. Pas de dispositif anti effraction ni de contrôle des accès. A réviser et remplacer par dispositif à code.

Dispositifs contre les pigeons

Dans les combles, clocher et sur toiture (corniches, surplombs...) incomplets et en mauvais état, à réviser.

Acoustique et phonique

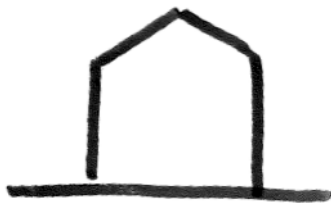
Selon les utilisateurs, bonne qualité acoustique de la salle, isolation phonique à améliorer vers l'extérieur.

Proposition d'intervenants

Ingénieur électricien, ingénieur chauffage, spécialiste protection incendie, acousticien, architecte

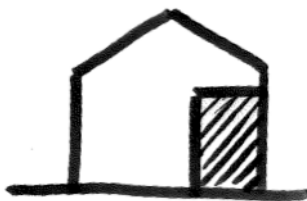
Mission :

Contrôle des installations, faisabilité d'alternatives au chauffage électrique, propositions d'isolation du bâtiment, amélioration de la protection phonique, vérification de la conformité ECA.



1 ENTRETIEN INDISPENSABLE

Remise aux normes sans aucun changement d'usage



2 AMELIORATIONS POTENTIELLES

1 + Adaptations sommaires aux besoins de l'usage



3 VALORISATIONS POTENTIELLES

1 + Requalification complète en fonction de nouveaux usages

Énoncé sommaire des niveaux d'interventions

Tel que nous pouvons l'énoncer à ce jour, sous réserve d'un diagnostic plus complet. Peut servir de cahier des charges à une étude de faisabilité.

a. Entretien indispensable, remise aux normes sans aucun changement d'usage

Contrôle de la charpente du toit de la nef
Contrôle des pieds de murs Nord et Sud

Entretien de la couverture
Entretien ou révision des ferblanteries, virevents et berceaux

Mise en conformité des garde-corps

Changement du système de chauffage
Mise aux normes de l'électricité
Mise à jour de la sécurité incendie
Mise à jour des dispositifs anti-pigeons

b. Améliorations potentielles, adaptations aux besoins de l'usage

Création de locaux de stockage, de sanitaires, d'exposition, un vestiaire
Repenser la sacristie

Amélioration de l'isolation thermique (isolation combles, vitraux, protections solaires)
Amélioration des accès (mobilité réduite, verrouillage)

Nettoyage ou rafraîchissement des revêtements de surfaces intérieur et extérieur.
Amélioration de l'éclairage intérieur et extérieur
Amélioration de la sono et de la vidéo
Révision du mobilier
Installer des panneaux didactiques devant les vitraux

c. Valorisations potentielles, requalification complète ou partielle pour de nouveaux usages

Exploitation de l'appenti, du local au dessus de la sacristie et du volume des combles
Rouvrir les baies Nord
Repenser la galerie



Travaux de restauration du Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

Cahier des charges



Etabli par : Ville de La Tour-de-Peilz, le 5 février 2016

Lu et approuvé le:

Tampon et signature du candidat:

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

1. PREAMBULE 4

1.1	Historique	4
1.2	Contexte.....	8
1.3	Description des travaux.....	9

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA PROCEDURE 12

2.1	Maître de l'ouvrage et adjudicateur.....	12
2.2	Organisateur	12
2.3	Adresse de l'appel d'offres.....	12
2.4	Type d'appel d'offres	12
2.5	Conditions de participation.....	12
2.6	Dossiers de l'offre.....	13
2.6.1	Obtention du dossier, inscription.....	13
2.6.2	Dépôt des dossiers	13
2.6.3	Présentation de l'offre	13
2.6.4	Recevabilité des dossiers de candidature	13
2.6.5	Conflit d'intérêt	13
2.6.6	Sous-traitance	13
2.6.7	Langue officielle de la procédure et pour l'exécution du marché.....	13
2.6.8	Propriété et confidentialité des documents et informations	14
2.6.9	Indemnisation	14
2.6.10	Durée de validité de l'offre	14
2.7	Bases légales de la procédure.....	14
2.7.1	Lois.....	14
2.8	Déroulement de la procédure	14
2.8.1	Engagement de l'adjudicateur.....	14
2.8.2	Calendrier de la procédure	14
2.8.3	Visite du temple.....	14
2.8.4	Questions, réponses	14
2.8.5	Ouverture des dossiers de candidature.....	15
2.8.6	Entretien avec les candidats	15
2.9	Critères d'adjudication.....	15
2.10	Notation des dossiers et évaluation	16
2.10.1	Evaluation des dossiers	16
2.10.2	Barème des notes	16
2.10.3	Comité d'évaluation	17
2.10.4	Interdiction des négociations	17
2.10.5	Contrôle de l'offre.....	17
2.10.6	Offre qui ne répond pas aux attentes minimales	17
2.10.7	Décision d'adjudication	17
2.10.8	Voie de recours.....	17
2.10.9	Signature du contrat suite à la décision d'adjudication.....	17
2.11	Documents remis aux candidats	18
2.12	Documents et attestations demandés aux candidats	18
2.13	Engagement du candidat	18

3. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE 19

3.1	Objectifs du Maître de l'ouvrage	19
3.2	Description du mandat	19
3.2.1	Loi sur la protection de la nature, des monuments et de sites (LPNMS)	19
3.3	Budgets d'investissement et de fonctionnement.....	19
3.3.1	Prestations à fournir dans le cadre du mandat	20
3.3.2	Offre d'honoraires.....	20

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

3.3.3 Prestations à fournir	20
3.3.3.1 Connaissance du bâtiment.....	20
3.3.3.2 Planification des travaux	20
3.3.3.3 Organisation	20
4. FICHES A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	21
4.1 Renseignements sur le candidat.....	22
4.1.1 Renseignements généraux	22
4.1.2 Effectif du bureau:	22
4.1.3 Personne(s) responsable(s) du bureau :	22
4.1.4 Personne-clé prévue pour assumer ce mandat sur le long terme :	22
4.2 Organigramme du candidat	23
4.3 Organigramme de l'organisation proposée pour le mandat.....	23
4.4 Annexes aux documents 4.1, 4.2 et 4.3.....	23
4.5 Références justifiant une expérience dans le domaine de la restauration de monuments anciens	24
4.6 Annexes aux références	25
4.7 Analyse, méthodologie et motivation du candidat	25
4.8 Contribution du candidat aux composantes sociale et environnementale du développement durable	25
4.9 Offre d'honoraires.....	26
4.10 Grille tarifaire offerte pour les prestations supplémentaires, à convenir spécifiquement	27
5. ANNEXES: DOCUMENTS FOURNIS.....	27

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

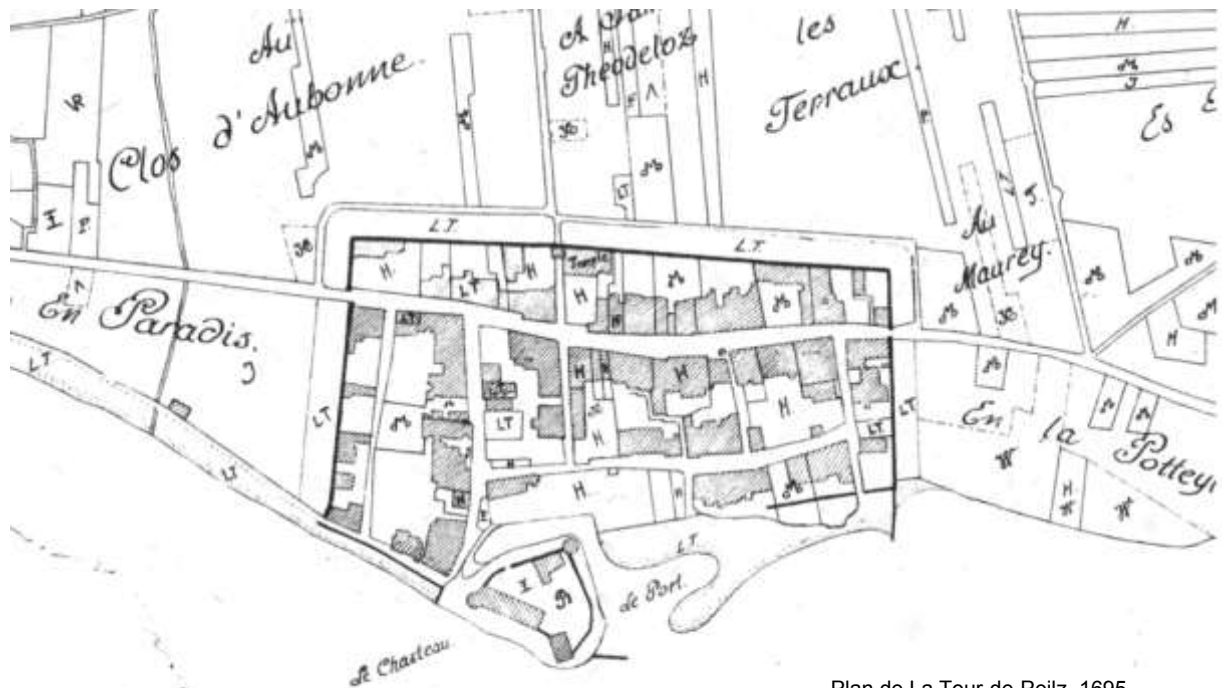
1. PREAMBULE

(document établi par le Service des domaines et bâtiments de la Ville de la Tour-de-Peilz)

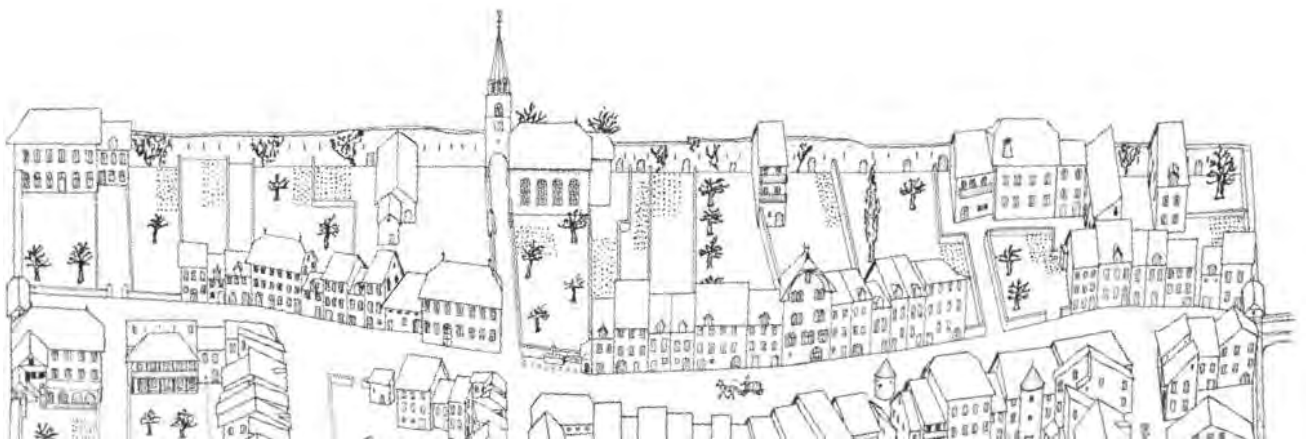
1.1 Historique

Vers 1288, les travaux de fortifications qui avaient débuté du côté du château de La Tour de-Peilz, s'étendirent à la ville. Cette dernière, de plan rectangulaire et traversée par la Grand-Rue, fut entourée d'une enceinte munie de trois portes et dédoublée par un mur de braies. Le temple de Saint-Théodule est venu s'adosser au mur nord de cette enceinte, son clocher récupérant l'une des trois portes, celle de Vassin.

L'actuelle place du temple, donnant sur la Grand-Rue, est une création de notre siècle, à l'emplacement d'un verger communal.



Plan de La Tour-de-Peilz, 1695



Axonométrie de La Tour-de-Peilz en 1764

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument



Vue du temple en 1899 avec le verger communal, supprimé depuis lors.

Contrairement à ce qui a été souvent écrit, le temple de Saint-Théodule ne semble pas antérieur au XIV^e siècle. En effet, la première mention que nous possédons, ne date que de 1307. Il s'agit de l'autorisation donnée par le pape Clément V au comte de Savoie Amédée V de construire une chapelle à La Tour-de-Peilz, afin d'éviter aux habitants d'être obligés de se rendre jusqu'à l'église paroissiale de Vevey, dont ils dépendaient.

Lors de la visite pastorale de 1453, la chapelle de Saint-Théodule est dépourvue de tabernacle, de fonts baptismaux et de cimetière, les paroissiens se déplaçant à Vevey pour certaines cérémonies.

En 1476, lors des guerres de Bourgogne, la ville est saccagée par des troupes du Haut-Simmenthal, l'église est incendiée ce qui entraîna d'importants travaux de restauration.

A la suite de la conquête bernoise, l'église est affectée en 1536 au culte protestant.

En 1636, on fait appel à Daniel Honguier pour installer une horloge sur le clocher.

En 1721 le plancher étant sur le point de s'effondrer, on le remplace en spécifiant qu'il sera désormais interdit d'enterrer les morts à l'intérieur de l'église.

En 1740, on décide de donner plus de jour et de place à l'édifice. Le maçon-architecte Pierre Bole est mandaté pour ouvrir les quatre grandes fenêtres de la façade sud.

La même année, le charpentier Abram De-la-Chaux construit une galerie à l'ouest munie de balustres et soutenue par trois petites colonnes.

L'année suivante, la charpente et le plafond menaçant ruine, on les étaye par deux nouvelles colonnes.

En 1750, le charpentier Moïse Nicole établit une deuxième galerie dont les 31 balustres sont fournis par le tourneur David Piguet.

Temple de Saint-Théodule

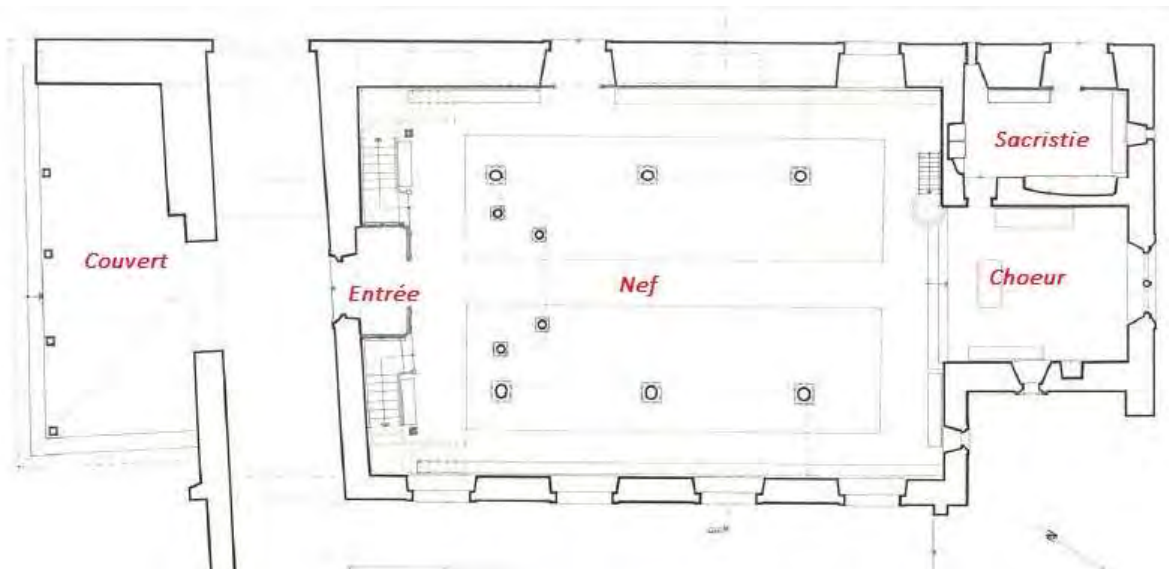
Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

En 1783, La Tour-de-Peilz renonce à tous ses droits sur l'église de Vevey qui devient enfin une paroisse indépendante.



La façade sud du temple (photo 1991)

Le temple de Saint-Théodule comprend une nef de plan rectangulaire et un chœur à chevet plat, voûte en berceau brisé.



Une annexe est venue s'accoler au nord du chœur ; elle abrite une sacristie au niveau du rez et, à l'étage, un local d'archives aménagé en 1793.

Le clocher est implanté au-devant de l'angle nord-ouest de l'édifice, dans l'alignement de l'ancien mur de ville, mais intra-muros. Un passage bordé d'un mur à l'ouest et couvert d'une charpente, le prolonge au sud, le long de la façade d'entrée.

Son mur a été percé en 1961, d'une arcade en plein cintre permettant d'accéder au préau de l'ancien collège.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument



Le temple et son clocher vus du sud-ouest, avec le porche ajouté en 1961

Le clocher de la fin du Moyen Age avec l'ancienne porte de ville

Le chœur, très sobre, apparaît pratiquement dans son état du XIVe siècle, mis à part la baie axiale dont le remplage à deux lancettes sommées d'un quadrilobe est une création de 1961, s'inspirant des fenêtres de l'étage-beffroi du clocher. La voûte en berceau brisé décrépie lors de la dernière restauration, présente un appareil de blocs de tuf – pierre réputée pour sa légèreté.

Une arcade chanfreinée, reposant sur des consoles marque l'entrée du chœur. Un cordon formé d'un bandeau sous-tendu d'un cavet, souligne de part et d'autre le départ de la voûte.

La piscine gothique dans le mur sud du chœur, redécouverte en 1961, possédait des traces d'écussons et d'inscriptions, mais si effacées qu'elles n'ont même pas pu être relevées. A sa droite, une petite ouverture en lancette a été remise au jour la même année.



Intérieur du Chœur en 1899



Intérieur du Chœur en 1991

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

La nef, qui est venue s'appuyer au nord à l'ancienne enceinte de la ville, est entourée de galeries sur trois de ses côtés, ce qui crée transversalement une division tripartite de l'espace. Le "vaisseau" central est couvert d'une voûte en anse de panier, dont le bois est revêtu de plâtre et les "bas-côtés" d'un plafond décoré de tables rectangulaires aux angles échancrés en cavet. Une corniche finement moulurée souligne la base de la voûte. Les galeries présentent deux niveaux de colonnes toscanes, en molasse au rez-de-chaussée et en chêne à l'étage.



Intérieur de la nef en 1899 (orgue néo-gothique de 1871)



Intérieur de la nef en 1991 (nouvelle orgue)

La nef est éclairée au sud par quatre grandes fenêtres en plein cintre datant de 1740. Au nord, quatre baies de même forme mais moins hautes leur font face, suivant la même trame. Les travaux de 1961 ont condamné deux fenêtres de cette façade. Nous ignorons les raisons de cette amputation, et ne pouvons que la regretter, si l'on considère le manque de lumière naturelle qui caractérise actuellement le temple.

A l'est le "bas-côté" sud de la nef est percé d'une petite ouverture en lancette dont l'encadrement en tuf a été remis au jour en 1961.

Un accès latéral a été percé au nord dans l'ancien mur de ville. Son encadrement en arc surbaissé date de 1793. A l'extrémité orientale de la façade nord, une porte en anse de panier permettait d'accéder à l'ancienne remise pour la pompe à incendie, actuelle sacristie. Deux ouvertures en forme d'archère éclairent au nord cette sacristie et le local d'archives qui se trouve au dessus. A l'est le mur de l'annexe est percé de deux fenêtres rectangulaires superposées, celle du rez pouvant dater du XIV^e siècle.

1.2 Contexte

La dernière rénovation lourde du temple date de 1961, elle a été réalisée par les architectes Jaccottet-Burnat et Nicati. Compte tenu de la vétusté du bâtiment, de ses carences d'usage et des travaux nécessaires pour satisfaire les exigences générales des normes actuelles, la Municipalité de La Tour-de-Peilz a inscrit au plan des investissements un montant de Fr. 2'500'000.—TTC pour effectuer des travaux de rénovation du temple.

En complément des offices religieux, le temple est également utilisé pour accueillir différentes manifestations culturelles (concerts, expositions), ce qui nécessite une adaptation de l'aménagement des locaux à l'usage.

Dans une première étape, le Service domaines & bâtiments a mandaté le bureau d'architectes Pont 12 pour l'analyse de l'état des lieux de l'édifice et définir le périmètre d'intervention selon le degré de priorité des travaux nécessaires.

Dans une deuxième étape, le mandataire a remis une étude de faisabilité, avec les contributions de spécialistes (physicien du bâtiment, ingénieur civil, archéologue, ingénieur en protection incendie, etc.).

Les deux documents synthétisant ces analyses sont remis en annexe. Ils serviront de base de travail pour le développement du projet de rénovation. Les travaux énoncés concernent uniquement l'édifice, d'éventuels aménagements extérieurs ne sont pas considérés à ce stade.

L'intervention doit parvenir à satisfaire le niveau d'exigence actuel des normes thermiques, de sécurité, incendie et des installations électriques.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

Il s'agit également d'adapter et d'améliorer les espaces aux usages actuels et futurs en tenant compte des remarques formulées par les utilisateurs.

Les modifications apportées au temple devront être réalisés dans le respect patrimonial de l'édifice et soumises à l'autorité cantonale (MH).

Une attention particulière sera portée sur les moyens mis en œuvre et une maîtrise des coûts.

1.3 Description des travaux

1.3.1 Enveloppe et structure

L'état général de la structure est sain et durable. Aucun élément structurel observé ne présente une notion de risque ou de danger important.

Cependant, le système statique des galeries est imparfait et présente une faiblesse structurelle. Afin de renforcer cette structure pour que les charges horizontales soient correctement transmises, le système devra être complété au moyen de tirants disposés entre les colonnes supérieures en bois.

La charpente de la nef et du cœur présentent une déformation générale qui se manifeste par un déboitement des contrefiches. La remise en place de ces éléments est nécessaire pour assurer une meilleure répartition des charges de la toiture. Par ailleurs, certaines pièces de la charpente de la nef sont en mauvais état et nécessitent une réparation.

L'aspect général du clocher en tuf est en bon état. L'enduit intérieur qui couvre partiellement l'intérieur de la flèche nécessite un entretien.

L'ensemble de la couverture et des ferblanteries sont à refaire à neuf.

Une amélioration de l'enveloppe thermique visant à réduire la consommation d'énergie devra être planifiée. Certaines solutions sont déjà abordées dans l'étude de faisabilité, elles devront être consolidées, notamment à l'aune de la conservation patrimoniale et de la physique du bâtiment.

1.3.2 Intérieur et aménagements

Un meilleur usage et rangement des espaces résiduels sont attendus dans le cadre de la future rénovation.

La possibilité de déplacer le mobilier est clairement souhaité (au moins la libération de 2/3 de la nef), ce qui n'est pas possible avec le système de chauffage actuel, qui fige les bancs au sol.

La valeur d'usage du sol existant est excellente, mais son aspect est altéré par la présence d'éclats et tacons.

Au sein du chœur, la table de communion devrait pouvoir être déplacée aisément afin de faire place, par exemple, à un groupe d'instrument ou un chœur de chant.

En général, l'apport et la gestion de la lumière naturelle devrait être amélioré.

L'acoustique du temple est excellente et il faut viser à la maintenir.

1.3.3 Techniques et sécurité

Le système de chauffage actuel est constitué de corps de chauffe électriques placés sous les bancs ainsi qu'aux pieds des murs périphériques. La consommation actuelle d'énergie de chauffage est très élevée et le système ne répond pas aux normes et réglementations actuelles. Un nouveau système de chauffage doit être étudié pour remplacer cette installation. Le chauffage devra permettre de répondre avec peu d'inertie thermique aux différents besoins en minimisant la consommation.

Le système de diffusion des corps de chauffe ceinturant le bâtiment contribue à chauffer les pieds de façades, ils sont ainsi asséchés et leur dégradation ralentie. Bien qu'astucieuse, cette mise en place n'a pour effet que d'atténuer un problème qui sera impératif de résoudre lors du changement du système de chauffage.

Le renouvellement d'air et le contrôle de l'humidité lors de manifestations avec un grand nombre de participants devront être maîtrisés.

Le concept et l'éclairage feront l'objet d'une attention particulière afin de répondre à l'ensemble des activités envisagées dans l'édifice.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

Une boucle auditive pour les malentendants ainsi qu'une amélioration de la visibilité des écrans depuis tous les emplacements sont souhaités.

Une mise en conformité avec les normes de sécurité incendie (AEAI) et des personnes (SIA 358) devra être proposée, celles-ci devront néanmoins tenir compte d'une pesée d'intérêt avec les exigences de la conservation patrimoniale.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

Liste des travaux :

CFC	TRAVAUX
130	installations de chantier
211	échafaudages
211	assainissement des pieds de mur
214	réparation de la charpente de toiture
214	complément statique des colonnes
214	isolation du plancher des combles de la nef et du cœur
216	entretien des pierres en tuf de la flèche du clocher
222	remplacement des ferblanteries
223	réfection l'installation de paratonnerre
224	remplacement de la couverture
226	isolation des façades avec du crépi isolant
228	complément du dispositif anti-pigeons
273	mise en conformité des garde-corps
273	réfection des menuiseries du clocher
273	changement du dispositif de verrouillage
273	réfection du sol des galeries
274	doublage des vitraux avec verre isolant
283	améliorations acoustiques
285	rafraichissement de toutes les surfaces intérieures peintes
287	nettoyage général après travaux
23	installations électriques
23	remise à neuf de l'éclairage intérieur et extérieur
23	remplacement des installations audio et vidéo
24	remplacement du chauffage et ventilation de la nef et du cœur
90	remplacement du mobilier

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA PROCEDURE

2.1 Maître de l'ouvrage et adjudicateur

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est

Ville de La Tour-de-Peilz.
Service des domaines et bâtiments
Grand-Rue 46
1814 La Tour-de-Peilz

Téléphone : 021 / 977 01 70

2.2 Organisateur

L'organisateur désigné par la Commune de La Tour-de-Peilz pour cet appel d'offres est :

Bellmann Architectes, arch.dipl.epfz-sia
rue du Marché 14
1820 Montreux

Téléphone : 021 964 74 77 | info@bellmannarchitectes.ch

Heures d'ouverture des bureaux de 08.00. à 18.00

Aucune correspondance ni aucun échange téléphonique ne seront possibles au sujet de cet appel de candidatures hormis le forum de questions (§ 2.8.4) via SIMAP)

2.3 Adresse de l'appel d'offres

L'envoi du dossier est à adresser à l'organisateur (# 2.2).

2.4 Type d'appel d'offres

Le M.O. organise, selon la Loi vaudoise sur les marchés publics, un **appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour un marché de service**, portant précisément sur l'attribution d'un mandat d'architecte pour l'étude et la réalisation de la rénovation et la restauration du temple de Saint-Théodule de La Tour-de-Peilz.

2.5 Conditions de participation

L'appel d'offre est réservé aux architectes pouvant répondre aux conditions suivantes :

1. Etre titulaire d'un diplôme ou master d'architecte de l'Ecole Polytechnique Fédérale (EPF), de l'institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), de l'Académie d'architecture de Mendrisio ou d'une Haute Ecole Spécialisée Suisse (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent, ou :

2. Etre inscrit au registre suisse des architectes, des ingénieurs et des techniciens (REG) au niveau A ou B (le niveau C étant exclu) ou sur un registre professionnel étranger jugé équivalent.

Les candidatures émanant d'associations de bureaux sont admises.

Un architecte ne peut déposer qu'une offre en qualité de soumissionnaire ou membre associé d'un soumissionnaire.

Les bureaux portant la même raison sociale et dont l'activité est identique, même issus de cantons différents, ne pourront inscrire qu'un seul bureau, succursale ou filiale. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale, mais dont l'activité est identique et dont l'affiliation commerciale, juridique et décisionnelle peut être prouvée, ne pourront inscrire qu'un seul bureau, succursale ou filiale. Dans ce dernier cas, l'adjudicateur peut demander au soumissionnaire concerné des preuves de son indépendance commerciale, juridique et décisionnelle vis-à-vis d'autres soumissionnaires portant ou non la même raison sociale.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.6 Dossiers de l'offre

2.6.1 Obtention du dossier, inscription

Les candidats téléchargent le cahier des charges sur la plateforme www.simap.ch. Aucun délai, émoluments, frais de dossier ou modalités d'inscription n'ont été fixés. En déposant son offre, le candidat est considéré comme inscrit.

2.6.2 Dépôt des dossiers

L'offre doit être remise en mains de l'organisateur au plus tard le :

lundi 24 mars 2016 à 16h00

Il appartient au candidat de tout mettre en œuvre pour respecter impérativement cette échéance.

2.6.3 Présentation de l'offre

Le candidat doit déposer son dossier sous forme papier en deux exemplaires. La remise des dossiers sous forme informatique n'est pas admise.

2.6.4 Recevabilité des dossiers de candidature

L'adjudicateur ne prendra en considération que les offres provenant de soumissionnaires qui respectent les conditions de participation, à savoir les offres qui sont arrivées, en main de l'organisateur, dans le délai imposé, signées et datées, présentées dans la langue imposée, accompagnées des annexes dûment complétées, des attestations demandées, dans la forme et à l'adresse fixées. En cas de doute sur la recevabilité d'une offre, l'adjudicateur procédera à une vérification plus approfondie.

2.6.5 Conflit d'intérêt

Les personnes ou bureaux en conflit d'intérêt avec des membres du comité d'évaluation cité au chapitre 2.10.3, avec un spécialiste-conseil, ou l'organisateur ne sont pas autorisés à participer à l'appel d'offres. Le conflit d'intérêt concerne les situations suivantes :

- Les personnes employées par le maître de l'ouvrage ou un membre du comité d'évaluation
Les personnes proches parentes ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du comité d'évaluation (Un mandat de prestations de services en cours d'exécution pour une des personnes précitées ou l'entité qu'elle représente, n'est pas considéré comme entraînant une situation de dépendance).
- Les personnes ayant participé à la préparation de l'appel d'offre

En dérogation à ces règles, l'atelier d'architecture Pont 12 à Lausanne, qui s'est chargé de l'établissement de l'état des lieux ainsi que de l'étude de faisabilité qui sont terminées, est autorisé par le maître de l'ouvrage à participer au présent appel d'offres. L'ensemble des rapports émanant du bureau Pont 12 à Lausanne, mandaté pour les études préliminaires est remis en annexe du présent appel d'offre.

2.6.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise.

2.6.7 Langue officielle de la procédure et pour l'exécution du marché

La langue officielle acceptée pendant la durée de la procédure, ainsi que pour l'exécution du marché, pour toute information, documentation, audition et échanges de courrier, est le français.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.6.8 Propriété et confidentialité des documents et informations

Tous les documents et études déposés par le candidat, adjudicataire du marché, sont la propriété exclusive de l'adjudicateur. Lors du dépôt de son dossier, il appartient au candidat d'indiquer les pièces qu'il considère comme confidentielles. L'adjudicateur conservera les dossiers de tous les candidats tant que tous les droits de recours ne sont pas éteints.

Le candidat autorise l'organisateur à faire des investigations pour le contrôle des informations fournies dans son dossier. Les informations obtenues lors de ce contrôle sont soumises aux règles de confidentialité citées plus haut.

2.6.9 Indemnisation

L'élaboration du dossier ne donne droit à aucune indemnité. Le candidat ne peut donc pas faire valoir une note de frais ou une indemnisation auprès de l'adjudicateur pour toute démarche se rapportant à la procédure ou pour le rendu de son dossier.

2.6.10 Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 12 mois.

2.7 Bases légales de la procédure

2.7.1 Lois

La procédure est soumise à la Loi Vaudoise sur les marchés publics (LVMP-VD) et à son règlement d'application (RLMP-VD).

Lien: www.simap.ch

2.8 Déroulement de la procédure

2.8.1 Engagement de l'adjudicateur

- traitement de manière confidentielle de toutes les informations et documents portés à sa connaissance durant la procédure;
- interdiction d'accès aux documents et informations par des tiers ou toutes personnes externes à la procédure, sans le consentement du candidat;
- organisation d'une procédure avec un esprit d'équité, d'impartialité et de loyauté;
- assurance de la transparence de la procédure;
- garantie d'un déroulement optimal de la procédure.

2.8.2 Calendrier de la procédure

- | | |
|---------------------------------------|----------------------|
| • Publication de l'appel d'offres | 12 février 2016 |
| • Questions possibles jusqu'au | 25 février 2016 |
| • Réponses aux questions jusqu'au | 03 mars 2016 |
| • Délai pour le dépôt des dossiers | 24 mars 2016 à 16h00 |
| • Audition des candidats, en principe | 05 avril 2016 |
| • Choix du mandataire | avril 2016 |

2.8.3 Visite du temple

Le site est librement accessible, du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00 et du samedi au dimanche de 08h00 à 19h00.

2.8.4 Questions, réponses

Les candidats peuvent poser des questions sur www.simap.ch, jusqu'au vendredi 23 février 2016. Les réponses seront mises en ligne dans les 7 jours sur la plateforme www.simap.ch, au plus tard le mercredi 01 mars 2016.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.8.5 Ouverture des dossiers de candidature

L'adjudicateur ne procédera pas à une ouverture publique des offres. L'ouverture des offres est un acte formel de réception qui est sujet à une vérification plus approfondie par la suite. Le procès-verbal d'ouverture officielle des offres peut être obtenu sur demande écrite adressée à l'adjudicateur.

2.8.6 Entretien avec les candidats

Un entretien sera organisé entre le comité d'évaluation et les premiers candidats classés. Les renseignements fournis par les candidats lors de cet entretien seront pris en compte pour la notation définitive des critères du # 2.9.

2.9 Critères d'adjudication

Les critères d'adjudication sont les suivants :

<i>n°</i>	<i>Critère</i>	<i>Pondération</i>
1	Prix	25 %
1.1	Montant de l'offre d'honoraires selon 3.3.2	25 %
2	Organisation pour l'exécution du marché	15 %
2.1	Organisation de l'atelier: date de création, structure, nombre de collaborateurs, organigramme des fonctions, formations et expériences (organigramme)	2 %
2.2	Organisation du candidat pour le mandat: responsable d'affaire, chef de projet, chef de chantier, dessinateurs, administratifs, éventuels spécialistes (organigramme, formations et post-formations, diplômes, cv)	3 %
2.3	Nombre d'heures de l'offre d'honoraires	10 %
3	Qualités techniques de l'offre	25 %
3.1	Approche méthodologique proposée par le candidat pour la restauration du temple.	15 %
3.2	Motivation du candidat pour le mandat.	5 %
3.3	Qualité du dossier.	5 %
4	Organisation de base du candidat	10 %
4.1	Contribution du candidat à la composante sociale du développement durable	5 %
4.2	Contribution du candidat dans sa production architecturale à la composante environnementale du développement durable	5 %
5	Références du candidat pour l'expérience attestée en matière de conservation de monuments historiques	25 %
5.1	Expérience et compétence du candidat dans le domaine de la restauration de monuments historiques	15 %
5.2	Expérience et compétence du candidat dans la restauration des bâtiments religieux	10 %
1-5	Total	100 %

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.10 Notation des dossiers et évaluation

2.10.1 Evaluation des dossiers

L'évaluation des offres se basera exclusivement sur l'offre déposée, ainsi que sur les indications fournies par les candidats et sur les informations demandées par l'adjudicateur. L'adjudication est attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir après évaluation qualitative et financière de l'offre, en adéquation avec les attentes de l'adjudicateur sous la forme de critères d'adjudication du # 2.9.

Pour les premiers dossiers classés (voir # 2.8.6), les indications fournies par les candidats lors de l'audition seront également prises en compte pour affiner la notation.

Pour l'entretien, il est demandé aux concurrents de préparer une petite présentation de leur lecture personnelle du bâtiment, en traitant les aspects suivants :

- lecture du bâtiment
- méthodologie proposée
- motivation personnelle à la prise en charge de ce mandat
- présentation du concept d'intervention sur la base de la coupe demandée
- autres aspects librement définis par le candidat

La présentation n'excédera pas les 20 minutes. Elle sera suivie d'une discussion entre la commission d'évaluation et le/les candidat(s). Des explications ou précisions par rapport aux éléments fournis dans le cadre de l'offre pourront être demandées aux concurrents. Les éléments présentés par le candidat et les réponses fournies aux questions du comité d'évaluation seront pris en compte lors de la notation des critères.

2.10.2 Barème des notes

La notation sera effectuée conformément aux recommandations du Guide romand des marchés publics. (www.simap.ch)

Le barème des notes est de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure note).

Pour la notation du prix, le barème est le suivant (T_2): note = (offre la plus basse / offre)² x 5

La notation du temps consacré au mandat se fera selon la méthode pyramidale (correspond à la méthode de notation T_4). Le nombre d'heures moyen sera tiré de la moyenne des heures offertes par les candidats pour autant que ceux-ci soient au minimum 5. S'il y a moins de 5 candidats, c'est le temps moyen estimé par l'adjudicateur qui sera pris en compte.

Les bornes de la pyramide tronquée sont les suivantes :

- nombre d'heures moyen: obtenu avec le coefficient $r = 1.0$
- variation par rapport au nombre d'heures moyen pour obtenir la note 5: + 10%, - 10%
- variation maximale admissible, obtenant la note 0: + 50%, - 20%

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.10.3 Comité d'évaluation

La procédure sera conduite par un comité d'évaluation des dossiers de façon à garantir, à tous les participants, un traitement équitable. Sa composition s'inspire de celle d'un collège d'expert selon la norme SIA 143. Le comité est composé de :

Président :

M. Yves **Roulet** Chef du Service domaines & bâtiments, Ville de La Tour-de-Peilz.

Membres :

Mme Taraneh Aminian Municipale

M. Jean-Luc Frigerio Architecte dipl. epfl-sia

Suppléant :

Mme. Marisa **Lista-Taddei** Architecte, adjointe du chef de Service domaines & bâtiments
Ville de la Tour-de-Peilz

Le comité d'évaluation a approuvé le présent document d'appel d'offre en date du 05 février 2016.

2.10.4 Interdiction des négociations

Jusqu'à et y compris la décision d'adjudication, l'adjudicateur ne procédera à aucune négociation de l'offre, tant sur les prestations offertes que sur les conditions financières offertes ou sur les prix offerts.

2.10.5 Contrôle de l'offre

L'adjudicateur procède à un contrôle technique et arithmétique de l'offre. Seules les erreurs évidentes de calcul seront corrigées. Dans le cadre de la vérification des prix auprès du soumissionnaire, l'adjudicateur prendra également une décision d'exclusion si le soumissionnaire ne confirme pas ses prix ou, si ce dernier, annonce fermement et de manière définitive une modification de ses prix.

2.10.6 Offre qui ne répond pas aux attentes minimales

L'adjudicateur peut décider d'adjuger le marché uniquement à l'offre qui a obtenu au moins 60% des points possibles sur l'ensemble des critères (300 points sur 500). S'il devait constater qu'aucun candidat ne serait adjudicataire en appliquant cette règle, il se réserve le droit d'abaisser cette limite ou, s'il le juge nécessaire, de prendre une décision d'interruption et de renouvellement de la procédure. Le cas échéant, cette décision est sujette à recours.

2.10.7 Décision d'adjudication

La décision d'adjudication sera notifiée par écrit, sommairement motivée, aux soumissionnaires qui auront participé à la procédure et dont l'offre est recevable.

2.10.8 Voie de recours

La décision d'adjudication est sujette à recours. Celui-ci doit être interjeté devant le Tribunal administratif cantonal dans un délai de 10 jours dès la notification de la décision.

2.10.9 Signature du contrat suite à la décision d'adjudication

Du point de vue juridique, les contrats conclus suite à la décision d'adjudication se baseront sur les cahiers des charges et sur les propositions d'optimisation, le cas échéant, des soumissionnaires lors de l'appel d'offres. Ce qui signifie que les documents d'appel d'offres sont destinés en premier lieu à l'évaluation et à la comparaison des offres pour adjudication ; le contrat final seul fera foi.

Le montant de l'adjudication ne représente pas un engagement contractuel, tout comme une décision d'adjudication n'engage pas l'adjudicateur à signer un contrat si les conditions d'exécution ne sont plus réunies, selon les articles correspondants de la Loi vaudoise sur les Marchés Publics (LMP) et son règlement d'application RLMP.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

2.11 Documents remis aux candidats

Les documents remis aux candidats sont énumérés au chapitre 5.

2.12 Documents et attestations demandés aux candidats

Le candidat doit fournir les documents suivants dûment remplis et signés (les n° de document font référence aux annexes du # 4, les numéros de critères font référence au # 2.9) :

<i>n°</i>	<i>titre</i>	<i>pour notation des critères n°</i>
-	Le cahier des charges signé en page de garde, pour acceptation des conditions de l'appel d'offres (voir # 2.5).	critère 2.1
4.1	renseignements sur le candidat	critère 2.1
4.2	organigramme fonctionnel du bureau du candidat avec la mise en évidence des liens hiérarchiques et de la répartition des responsabilités	critère 2.1
4.3	organigramme fonctionnel de l'organisation proposée par le candidat pour le mandat, avec la mise en évidence des liens hiérarchiques, de la répartition des responsabilités et des noms des responsables	critère 2.2
4.4	annexes aux documents 4.1, 4.2 et 4.3: copie des diplômes et cv des personnes clefs	critères 2.1 et 2.2
4.5	Une fiche par référence : 3 références maximum par sous-critère (soit 6 références maximum). Remarque: une référence peut être attribuée à plusieurs sous-critères, par la notation appropriée en en-tête de la fiche	critères 5.1 et 5.2
4.6	Les annexes aux fiches 4.5: partie libre et illustrée, maximum 2 pages A4 par référence	critères 5.1 et 5.2
4.7	Texte libre, de 1 page A4 au maximum et un plan au format A3, traitant des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none">• Descriptif de l'approche méthodologique envisagée par le candidat• Motivation du candidat pour le mandat• Une coupe transversale du projet indiquant le système d'exécution et construction à échelle 1/50.	critères 3.1 à 3.3
4.8	Texte libre, de 1 page A4 au maximum, traitant des aspects suivants: <ul style="list-style-type: none">. contribution du candidat à la composante sociale du développement durable. contribution du candidat dans sa production architecturale à la composante environnementale du développement durable	critères 4.1 et 4.2
4.9	L'offre d'honoraires pour l'étude et la réalisation	critères 1.1 et 2.3
4.10	Grille tarifaire pour les prestations à convenir spécifiquement	non noté

2.13 Engagement du candidat

En signant la page de garde et en déposant son dossier, le bureau candidat certifie qu'il a pris connaissance des conditions de la procédure et qu'il en accepte le contenu sans réserve.

Il prend, par ailleurs, aussi les engagements suivants :

- a) il confirme que les indications, informations et preuves fournies dans et avec son dossier sont exactes et conformes à la réalité ;
- b) il accepte que l'adjudicateur puisse vérifier les indications, informations et preuves fournies avec son offre (confidentialité assurée par l'adjudicateur) ;

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

- c) il met en place la personne clé désignée pour l'exécution du marché. En cas de remplacement de la personne-clé, le candidat a pris note que l'adjudicateur est en droit d'exiger de l'adjudicataire qu'il mette à disposition, dans un délai déterminé, une personne-clé de même niveau de compétence, d'expérience, de capacité et de disponibilité. S'il ne s'exécute pas, la décision d'adjudication peut être révoquée et le contrat résilié ;
- d) il créera une société simple selon le Code des Obligations et/ou le contrat de société SIA 1016 s'il y a une association de mandataires. Le cas échéant, il fournira également, sur demande l'organigramme opérationnel qui définit les liens hiérarchiques et la répartition des responsabilités entre partenaires solidaires ;
- e) il accepte que l'adjudicateur puisse remettre en appel d'offres ou recommencer partiellement ou totalement la procédure si, après l'ouverture et la vérification des dossiers, il devait constater qu'un nombre insuffisant de dossiers remplissent les conditions de participation ou les critères de sélection et que cela conduise à une absence de véritable concurrence ;
- f) il s'engage, sur l'honneur, à être à jour avec le paiement des charges suivantes, et le cas échéant, à en remettre les attestations correspondantes, sur demande de l'adjudicateur :
 - des charges sociales obligatoires (AVS, AI, APG, AC et AF) ;
 - des cotisations LPP ;
 - de l'assurance accidents ;
 - de l'assurance Responsabilité civile (RC) ;
 - des impôts, impôts à la source pour le personnel étranger ;
 - de la TVA.
- g) il s'engage sur l'honneur à respecter le principe et les obligations légales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'égalité salariale .

3. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

3.1 Objectifs du Maître de l'ouvrage

L'objectif du Maître d'Ouvrage consiste dans la sauvegarde, la restauration et la rénovation de l'église St-Théodule à la Tour-de-Peilz, dans un esprit pragmatique et une recherche d'équilibre entre les nécessités, les ambitions et les moyens. Les bases de réflexions reposent sur l'état des lieux et de faisabilité produits par le bureau Pont 12, la consultation des principaux utilisateurs. Un choix judicieux devra être opéré dans les ambitions en conservant le cadre financier imposé et le respect patrimonial de l'édifice.

Le Maître d'ouvrage devra pouvoir s'appuyer sur la pluridisciplinarité du bureau d'architecture mandaté au titre de conseil et d'expertise pour atteindre les objectifs du cahier des charges.

3.2 Description du mandat

Mandat d'étude d'architecte selon SIA 102 comprenant l'ensemble des prestations allant de la phase d'avant-projet, jusqu'à la mise en service, l'achèvement et le bouclage des comptes de l'opération.

3.2.1 Loi sur la protection de la nature, des monuments et de sites (LPNMS)

Le bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments en note 2, en conséquence, le département doit être consulté avant le dépôt d'une mise à l'enquête de travaux.

<http://www.patrimoine.vd.ch/monuments-et-sites/conservation/protoger/base-legale/>

3.3 Budget d'investissement

Les mandats d'études et le financement des travaux seront couverts par des crédits d'investissement qui doivent être adoptés par le Conseil Communal. L'attribution définitive du mandat et des travaux sont subsidiaires à une décision favorable des autorités.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

3.3.1 Prestations à fournir dans le cadre du mandat

Les prestations de base à fournir par l'architecte mandataire sont celles décrites dans le règlement SIA 102 au chapitre 3, ainsi qu'aux chapitres 4.3, 4.4 et 4.5 dans la colonne "prestations ordinaires".

Les prestations supplémentaires suivantes sont à fournir par l'architecte mandataire :

- Gestion des appels d'offres marchés publics pour mandataires spécialistes nécessaires à l'accomplissement du mandat d'étude et de la réalisation des travaux.
- Préparation et suivi des dossiers de demande de subventions.
- Etablissement de scénario(s) de variante(s) permettant d'atteindre les ambitions du Maître d'ouvrage, respectivement la cible financière fixée.
- Remise d'un dossier d'ouvrage rénové sous format électronique et papier comprenant les plans révisés et un dossier d'exploitation technique avec schémas et fonctions

Les prestations supplémentaires énumérées ci-dessus sont à intégrer dans l'offre d'honoraires, en utilisant le facteur de correction ou en adaptant le taux horaire.

3.3.2 Offre d'honoraires

Le montant général de l'opération est estimé à environ CHF 2'500'000.- TTC, CFC 2 à 9.

L'offre d'honoraires des candidats sera calculée d'après le coût de l'ouvrage, selon le règlement SIA 102, chapitre 7.

Paramètres obligatoires pour le calcul des honoraires:

- B (coût déterminant): CHF 1'490'000 HT
- Z1 (SIA 2015): 0.062
- Z2 (SIA 2015): 10.58
- n (degré de complexité): 1.1
- q (part des prestations): 94.0

Paramètres à la libre appréciation des candidats

- r (facteur d'ajustement)
- Taux horaire

3.3.3 Prestations à fournir

3.3.3.1 Connaissance du bâtiment

Base :

- Etat des lieux, Pont 12 architectes, annexé au présent document
- Etude de faisabilité, Pont 12 architectes, annexé au présent document

3.3.3.2 Planification des travaux

Définition d'une planification pour l'étude et la réalisation des travaux pour une remise de l'objet au 1er septembre 2017

3.3.3.3 Organisation

- Préparation des séances
- Participation aux séances M.O., rédaction des procès-verbaux
- Coordination des mandataires et suivi des entreprises durant les travaux
- Toutes les prestations ordinaires décrites dans le règlement SIA 102

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4. FICHES A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

- 4.1 renseignements sur le candidat : fiche à remplir.
- 4.2 organigramme du candidat : annexe à fournir.
- 4.3 organigramme de l'organisation proposée pour le mandat : annexe à fournir.
- 4.4 annexes aux documents 4.1, 4.2 et 4.3: annexes à fournir.
- 4.5 références : fiches à remplir (1 fiche par référence).
- 4.6 annexes aux références : annexes à fournir.
- 4.7 analyse, méthodologie et motivation du candidat pour le mandat du temple : annexe à fournir, dont 1 plan format A3 sur base fournie aux candidats aux formats PDF et DWG
- 4.8 contribution du candidat aux composantes sociale et environnementale du développement durable.
- 4.9 offre d'honoraires : fiche à remplir.
- 4.10 grille tarifaire offerte pour les prestations supplémentaires, à convenir spécifiquement : fiche à remplir.

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.1 Renseignements sur le candidat

Les candidats sont appréciés uniquement sur la base du dossier remis.

Dans le cas d'une association de bureau chaque bureau doit fournir une fiche 4.1 complète.

4.1.1 Renseignements généraux

Raison sociale du candidat :

Adresse complète :

Téléphone :

Fax :

E-Mail :

N° TVA :

Assurance RC :

Compagnie :

Lieu :

N° de police :

Limites d'assurance :

- par sinistre CHF

- dommage corporel CHF

- dommage matériel CHF

Statut juridique du bureau : simple Sàrl SA Autre

4.1.2 Effectif du bureau :

Architecture et technique

Administratif

Total

4.1.3 Personne(s) responsable(s) du bureau :

Nom, prénom

Date de naissance

Formation

Fonction

4.1.4 Personne-clé prévue pour assumer ce mandat sur le long terme :

Nom, prénom

Date de naissance

Formation

Fonction

4.1.5 Remplaçant(e) éventuel(le) de la personne-clé :

Nom, prénom

Date de naissance

Formation

Fonction

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.2 Organigramme du candidat

Présentation libre (au format A4) de l'organigramme du bureau avec désignation des activités et de leur responsable (organisation fonctionnelle).

Dans le cas d'une association de bureau chaque bureau doit fournir un organigramme 4.2.

4.3 Organigramme de l'organisation proposée pour le mandat

Présentation libre (au format A4) de l'organigramme de l'organisation proposée pour le mandat avec désignation des activités et de leur responsable (organisation fonctionnelle).

4.4 Annexes aux documents 4.1, 4.2 et 4.3

Annexes aux documents 4.1, 4.2 et 4.3:

- Copie des diplômes des personnes clés
- Curriculum vitae des personnes clés

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.5 Références justifiant une expérience dans le domaine de la restauration de monuments anciens

Une fiche par référence : 3 références maximum par sous-critère (soit 12 références maximum).
Remarque : une référence peut être attribuée à plusieurs sous-critères, en mettant une croix dans la case appropriée.

Référence N°	pour sous-critères	5.1	5.2
Entité publique :		oui	non
Lieu :			
Monument classé :		oui	non
• si oui, à quelle note (pour la Suisse ou équivalent étranger) :			
Année ou période de construction du monument :			
Type de restauration :		complète	partielle
Descriptif succinct de la restauration :			
Bureau associé :		oui	non
• si oui, lequel :			
Equipe pluridisciplinaire :		oui	non
• si oui, quelles disciplines:			
Nom du mandat :			
Type de prestations :			
Nom et adresse du M.O. :			
Personne de référence :			
Montant du mandat en CHF (ou en €) TTC :			
Montant total de la restauration en CHF (ou en €) TTC :			
Date de début et de fin des travaux :			
Restauration avec l'utilisation d'énergie(s) renouvelable(s) :		oui	non
• si oui, la ou lesquelles :			
Respect de l'enveloppe budgétaire – crédit(s) voté(s) :		oui	non
• si non, expliquer la raison :			
Respect des délais :		oui	non
• si non, expliquer la raison :			
Remarques libres :			

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.6 Annexes aux références

Annexes libres (maximum 2 pages A4 par référence) à ajouter en annexe.

4.7 Analyse, méthodologie et motivation du candidat

Texte libre, au maximum de 1 page A4 et 1 plan au format A3 (sur base fournie aux candidats), permettant de noter les critères n° 3.1 à 3.3 du # 2.9 et traitant des trois thèmes ci-dessous :

- Approche méthodologique proposée par le candidat pour la restauration du temple
- Motivation du candidat pour le mandat

4.8 Contribution du candidat aux composantes sociale et environnementale du développement durable

Texte libre, au maximum de 1 page A4, permettant de noter les critères n° 4.1 et 4.2 du # 2.9 et traitant des deux thèmes ci-dessous :

- Contribution du candidat à la composante sociale du développement durable
- Contribution du candidat dans sa production architecturale à la composante environnementale du développement durable

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.9 Offre d'honoraires

Calcul des honoraires selon règlement SIA 102 et conditions de l'appel d'offre. (critères 1.1 et 2.3)

Calcul du coût d'ouvrage déterminant les honoraires				
Budget cible	admis	2'500'000 TTC		2'500'000
CFC 29	env.	honoraires mandataires et spécialistes		- 750'000
CFC 5	env.	frais, taxes, assurances	estimé	- 130'000
Sous-total				1'620'000
TVA			8.0 %	- 130'000
Solde		coût déterminant arrondi		1'490'000

Détermination des prestations (q)				
Phases	Phases partielles	Prestations	totales	à effectuer
1. Etude de projet	1.1 Avant-projet	Recherche de partis	3.0	0.0
		Avant-projet et estim. coûts	6.0	3.0
	1.2 Projet de l'ouvrage	Projet de l'ouvrage	13.0	13.0
		Etudes de détail	4.0	4.0
		Devis	4.0	4.0
		Procédure demande d'autoris.	2.5	2.5
2. Appels d'offres	2.1 Appels d'offres	Plans d'appel d'offres	10.0	10.0
		Appel d'offres et adjudication	8.0	8.0
3. Réalisation	3.1 Projet d'exécution	Plans d'exécution	15.0	15.0
		Contrats d'entreprise	1.0	1.0
	3.2 Exécution de l'ouvrage	Direction architecturale	6.0	6.0
		Direction trav. et ctrl des coûts	23.0	23.0
		Mise en service	1.0	1.0
	3.3 Mise en service, achève.	Documentation de l'ouvrage	1.0	1.0
		Direction travaux de garantie	1.0	1.0
		Décompte final	1.0	1.0
Total des prestations (q)			% 100.0	94.0

Estimation du temps moyen d'après le coût de construction (T)

B	Coût déterminant	1'490'000
Z1	Pour l'année 2011	0.062
Z2	Pour l'année 2011	10.58
$p = Z1 + Z2/(B \text{ puiss. } -3)$	Taux de base SIA 102	0.1546
n	Degré de complexité	1.10
q	Part des prestations en %	94
r	Facteur d'ajustement	

Temps moyen (T) $T = B \times p / 100 \times n \times q / 100 \times r$ **calcul du temps moyen**

Détermination des honoraires d'après le coût de construction

Temps moyen (T)	Heures	
Taux horaire	CHF HT / h	x
Honoraires HT	CHF HT	
TVA	8.0 %	
Honoraires TTC	CHF TTC	

Explications sur le facteur d'ajustement offert (joindre une annexe si besoin):

Temple de Saint-Théodule

Appel d'offres en procédure ouverte suivi d'un entretien pour le choix d'un architecte en charge des études et travaux des prochaines étapes de restauration du monument

4.10 Grille tarifaire offerte pour les prestations supplémentaires, à convenir spécifiquement

Grille tarifaire offerte pour les prestations supplémentaires à convenir spécifiquement, selon règlement SIA 102

Grille tarifaire offerte pour les prestations supplémentaires

<i>fonction</i>	<i>degré KBOB</i>	<i>degré offert</i>	<i>tarif CHF/heure HT</i>
architecte en chef, expert	B		
architecte dirigeant	C		
architecte, direction des travaux	D		
technicien, personnel dirigeant de l'administration	E		
dessinateur, secrétariat, auxiliaires	F		
éventuel tarif moyen	M		

5. ANNEXES: DOCUMENTS FOURNIS

1. Plans historiques de 1962
2. Coupe schématique du temple (format. pdf et .dwg)
3. Etat des lieux rapport de Pont 12 architectes
4. Etude de faisabilité rapport de Pont 12 architectes
5. Guide des monuments suisses
6. Fiche de recensement architectural du Canton de Vaud